



ÉVALUATION DE PROGRAMME

PROGRAMME PRÊTS POUR ÉTUDES
À TEMPS PARTIEL

Rapport d'évaluation



ÉVALUATION DE PROGRAMME

PROGRAMME PRÊTS POUR ÉTUDES
À TEMPS PARTIEL

Rapport d'évaluation

Responsable de l'évaluation

Diane Charest
Chef du Service de la recherche et de l'évaluation
Direction de la recherche, des statistiques et de l'information

Coordination de l'évaluation

Joanne Munn
Direction de la recherche, des statistiques et de l'information

Recherche et rédaction

Marie Giroux
Direction de la recherche, des statistiques et de l'information

Soutien méthodologique et statistique

Ève-Marie Castonguay
Direction de la recherche, des statistiques et de l'information

Soutien technique

Annie Labrecque
Direction de la recherche, des statistiques et de l'information

Graphisme et infographie

Deschamps Design

TABLE DES MATIÈRES

FAITS SAILLANTS	1
INTRODUCTION	7
1 L'ÉVALUATION DU PROGRAMME	9
1.1 Les questions d'évaluation	9
1.2 La démarche d'évaluation et le contenu du rapport	10
2 LA DESCRIPTION DU PROGRAMME PRÊTS POUR ÉTUDES À TEMPS PARTIEL	11
2.1 La mise en œuvre du programme	11
2.2 Les caractéristiques du programme	12
3 LES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE ET LES PRÊTS ACCORDÉS	15
3.1 Les demandes de prêts et les décisions rendues	15
3.2 Le montant des prêts	16
3.2.1 Le montant total des prêts	16
3.2.2 Le prêt moyen	17
3.2.3 Le prêt moyen pour les frais scolaires	18
3.2.4 Un estimé de la charge scolaire des bénéficiaires	19
Constats	19
4 LA GESTION DU PROGRAMME	21
4.1 Le processus de gestion du programme	21
4.2 Les ressources humaines requises pour la gestion du programme à l'AFE	22
4.3 Les ressources matérielles et les frais internes de gestion	23
4.4 Les coûts en intérêts	24
4.5 Synthèse des coûts de gestion du programme en 2006-2007	24
Constats	25

5	LES CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME PRÊTS POUR ÉTUDES À TEMPS PARTIEL ET DE LA POPULATION ÉTUDIANTE À TEMPS PARTIEL	27
5.1	La participation au programme Prêts pour études à temps partiel et l'ordre d'enseignement des bénéficiaires	28
5.1.1	La participation au programme	28
5.1.2	L'ordre d'enseignement des bénéficiaires	29
5.2	Les caractéristiques démographiques des bénéficiaires du programme Prêts pour études à temps partiel et de la population étudiante à temps partiel	29
5.2.1	L'âge des bénéficiaires du programme et de la population étudiante à temps partiel	30
5.2.2	Le sexe des bénéficiaires du programme et de la population étudiante à temps partiel	31
5.2.3	La situation familiale des bénéficiaires du programme	32
5.3	La situation financière des bénéficiaires du programme	33
5.3.1	Les revenus des parents ou des conjoints	33
5.3.2	Les revenus des bénéficiaires	34
5.4	Les caractéristiques des études de la population étudiante à temps partiel	35
5.4.1	À la formation professionnelle	35
5.4.2	Au collégial	36
5.4.3	À l'université	37
	Constats	38
6	LE SONDAGE	41
6.1	La méthodologie du sondage	41
6.2	Le profil des répondants et répondantes	41
6.2.1	Les études en cours	42
6.2.2	Le dernier diplôme obtenu	42
6.2.3	Les raisons pour étudier à temps partiel	43
6.2.4	Les ressources financières pendant les études à temps partiel	43

6.3	La connaissance du programme et les motivations pour demander un prêt	44
6.3.1	La connaissance du programme	44
6.3.2	Les motivations pour demander un prêt	45
6.4	Les retombées du programme Prêts sur la poursuite des études	46
6.4.1	L'impact du programme pour les bénéficiaires d'un prêt	46
6.4.2	L'impact du refus d'un prêt	47
6.4.3	L'appréciation des retombées du programme	48
6.5	L'utilisation du prêt par les bénéficiaires	49
6.6	La satisfaction des bénéficiaires	49
	Constats	50
	CONCLUSION	53

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Demandes reçues et décisions rendues, 2002-2003 à 2006-2007	16
Tableau 2	Montant total des prêts et ventilation pour les frais scolaires et les frais de garde, 2002-2003 à 2006-2007	17
Tableau 3	Montant total des prêts et ventilation pour les frais scolaires et les frais de garde selon les ordres d'enseignement, 2002-2003 à 2006-2007	17
Tableau 4	Montant moyen de l'ensemble des prêts et selon l'ordre d'enseignement, 2002-2003 à 2006-2007	18
Tableau 5	Montant moyen des prêts pour les frais scolaires selon les ordres d'enseignement, 2002-2003 à 2006-2007	18
Tableau 6	Nombre moyen d'heures de cours ou d'unités suivies par les bénéficiaires de la formation professionnelle et de l'université	19
Tableau 7	Intérêts versés, 2002-2003 à 2006-2007	24
Tableau 8	Taux de participation au programme Prêts pour études à temps partiel, 2002-2003 à 2006-2007	28
Tableau 9	Population étudiante à temps partiel à chaque ordre d'enseignement et proportion de bénéficiaires, 2002-2003 à 2006-2007	28
Tableau 10	Bénéficiaires du programme Prêts pour études à temps partiel selon l'ordre d'enseignement, 2002-2003 à 2006-2007	29
Tableau 11	Répartition par âge des bénéficiaires, 2002-2003 à 2006-2007 ...	30
Tableau 12	Répartition par âge de la population étudiante à temps partiel, 2002-2003 à 2006-2007	31
Tableau 13	Répartition par sexe des bénéficiaires, 2002-2003 à 2006-2007 ...	31
Tableau 14	Répartition par sexe de la population étudiante à temps partiel, 2002-2003 à 2006-2007	31
Tableau 15	État matrimonial des bénéficiaires, 2002-2003 à 2006-2007	32

Tableau 16	Proportion des bénéficiaires qui ont des enfants à charge, 2002-2003 à 2006-2007	32
Tableau 17	Répartition des déclarations de revenus, 2002-2003 à 2006-2007	34
Tableau 18	Revenu moyen des parents ou des conjoints des bénéficiaires, 2002-2003 à 2006-2007	34
Tableau 19	Revenu moyen des bénéficiaires, 2002-2003 à 2006-2007	35
Tableau 20	Revenu moyen des bénéficiaires incluant le montant des prêts, 2002-2003 à 2006-2007	35
Tableau 21	Répartition de la population étudiante à temps partiel en formation professionnelle selon le diplôme visé, 2002-2003 à 2006-2007	36
Tableau 22	Répartition de la population étudiante à temps partiel au collégial selon le programme d'études, 2002-2003 à 2006-2007	36
Tableau 23	Répartition de la population étudiante à temps partiel au collégial selon le type de formation, 2002-2003 à 2006-2007	37
Tableau 24	Répartition de la population étudiante à temps partiel à l'université selon le diplôme visé, 2002-2003 à 2006-2007	37
Tableau 25	Programme d'études poursuivi, ensemble des répondants et répondantes aux études, bénéficiaires et non-bénéficiaires	42
Tableau 26	Dernier diplôme obtenu, ensemble des répondants et répondantes, bénéficiaires et non-bénéficiaires	43
Tableau 27	Sources de revenu durant les études à temps partiel	44
Tableau 28	La connaissance de l'existence du programme, ensemble des répondants et répondantes, bénéficiaires et non-bénéficiaires	45
Tableau 29	Raison initiale pour faire une demande de prêt, ensemble des répondants et répondantes, bénéficiaires et non-bénéficiaires	45
Tableau 30	L'impact du prêt accordé et du programme sur la poursuite des études	47
Tableau 31	L'impact du refus d'un prêt sur la poursuite des études	48
Tableau 32	Satisfaction des bénéficiaires par rapport aux éléments du programme	50

FAITS SAILLANTS

Le programme *Prêts pour études à temps partiel* est relativement nouveau. Il a été mis en place pour la session d'automne de l'année scolaire 2002-2003. Il permet à des étudiants et étudiantes de la formation professionnelle, du collégial et de l'université qui étudient à temps partiel de recevoir un prêt pour payer leurs frais scolaires et ceux de garde de leurs enfants, le cas échéant.

Comme le nombre de participants est inférieur à ce qui avait été prévu lors de son adoption, on s'est interrogé sur sa pertinence, ce qui a conduit à formuler trois questions d'évaluation.

- Le programme *Prêts pour études à temps partiel* atteint-il sa clientèle cible ?
- Le programme répond-il aux besoins de la population étudiante à temps partiel qui, avant son adoption, n'avait accès à aucune aide financière de la part du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ?
- Quel est le coût de la gestion du programme à l'Aide financière aux études (AFE) ?

DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE ET LES PRÊTS ACCORDÉS

- Le nombre des demandes est passé de 1 522 la première année d'application du programme à 3 648 en 2006-2007, ce qui représente une augmentation de 140 p. 100. Les demandes acceptées ont été au nombre de 953 la première année et elles ont augmenté graduellement pour atteindre le chiffre de 1 896 en 2006-2007, ce qui représente une progression de 99 p. 100.
- La proportion de demandes acceptées varie de 62 p. 100 en 2002-2003 à 52 p. 100 en 2006-2007. Les principales raisons de la non-acceptation des demandes de prêts, telles qu'elles sont inscrites dans le dossier du demandeur ou de la demandeuse, sont le chevauchement des programmes d'aide financière (24,2 p. 100), l'expiration du délai pour répondre aux demandes de renseignements (18,8 p. 100), l'annulation de la demande par le demandeur ou la demandeuse (15,4 p. 100), les revenus de l'étudiant ou de l'étudiante, de ses parents ou du conjoint qui excèdent les seuils d'admissibilité (15 p. 100) et l'interruption de la session d'études (13,4 p. 100).
- Le montant total des prêts est passé de 849 389 \$ en 2002-2003 à 2 120 920 \$ en 2006-2007. Les frais de garde en représentent un peu plus de 10 p. 100 chaque année. Cependant, la part dévolue aux frais de garde est très différente selon l'ordre d'enseignement : d'un peu plus de 40 p. 100 en formation professionnelle, de 14 à 21 p. 100 au collégial et d'environ 10 p. 100 à l'université.
- Le montant moyen d'un prêt varie de 892 \$ à 1 125 \$ selon les années.

GESTION DU PROGRAMME

- Le processus général de gestion du programme *Prêts pour études à temps partiel* concerne l'Aide financière aux études (AFE), les établissements d'enseignement et les établissements financiers. L'AFE traite les demandes des étudiants et étudiantes et attribue l'aide. Elle offre des activités de formation aux responsables de l'aide financière des établissements scolaires et leur donne un soutien-conseil et un soutien informatique. Les établissements d'enseignement informent et conseillent leurs clientèles et leur remettent les documents requis pour qu'elles puissent obtenir le prêt de leur institution financière.
- Les ressources humaines qui travaillent à la gestion du programme sont affectées au traitement des demandes de prêts, au maintien du système informatique, à la gestion des prêts et aux activités de communication. Depuis 2002-2003, il y a eu un gain de productivité dans le traitement des demandes.
- Le coût total de la gestion du programme à l'AFE en 2006-2007 a été de 504 110 \$ dont les trois quarts ont été consacrés aux ressources humaines. Le coût total représente près du quart du montant des prêts accordés et équivaut à un montant de 265 \$ par prêt.

LA PARTICIPATION AU PROGRAMME ET LES CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES

- Parmi la population étudiante à temps partiel des trois ordres d'enseignement, la proportion de ceux et celles qui se prévalent du programme est passée de 0,6 p. 100 en 2002-2003 à 1,3 p. 100 en 2006-2007. Cette participation est légèrement supérieure à celle observée dans le *Programme canadien prêts aux étudiants* (PCPE) où les bénéficiaires représentent 1 p. 100 de la population étudiante à temps partiel.
- Les bénéficiaires du programme, dont le nombre a pratiquement doublé depuis 2002-2003, sont surtout des universitaires. Ils représentent 85,4 p. 100 de l'ensemble des bénéficiaires en 2002-2003 et 92,1 p. 100 en 2006-2007. Il s'agit donc d'un programme qui dessert principalement la population étudiante à temps partiel de l'université.
- Les bénéficiaires du collégial sont assez jeunes : les 24 ans et moins représentent environ la moitié du groupe dont un peu plus de 10 p. 100 ont 19 ans ou moins. Les 30 ans et plus représentent environ le quart du groupe. Les universitaires sont plus âgés que les bénéficiaires du collégial. Les bénéficiaires du programme sont plus jeunes que la population étudiante à temps partiel des mêmes ordres d'enseignement. La différence est particulièrement importante chez les universitaires.
- Autant au collège qu'à l'université, les femmes sont plus nombreuses que les hommes parmi les bénéficiaires du programme, comme c'est le cas dans la population étudiante à temps partiel.
- Au collégial comme à l'université, les célibataires forment la grande majorité des bénéficiaires, leur proportion variant selon les années de 68 à 85 p. 100 ; ils sont suivis de loin par les personnes mariées ou vivant en union civile.
- Il y a près du quart des bénéficiaires étudiant au collégial qui ont des enfants à charge ; ils sont près de 15 p. 100 à l'université.

- Au collégial, un peu plus de la moitié des bénéficiaires déclarent des revenus personnels uniquement, près de 30 p. 100 des revenus de leurs parents et moins du cinquième, des revenus de leur conjoint. À l'université, environ 70 p. 100 des bénéficiaires déclarent des revenus personnels uniquement et environ 15 p. 100, des revenus de leurs parents et un peu moins des revenus de leur conjoint. On peut en déduire qu'aux deux ordres d'enseignement et encore plus à l'université, la majorité des bénéficiaires sont inclus dans la catégorie étudiant autonome.
- Aux deux ordres d'enseignement, les bénéficiaires déclarent un revenu annuel qui oscille entre 10 000 \$ et 13 000 \$. D'une année à l'autre, il n'y a ni progrès ni détérioration marqués de leurs revenus. Le prêt accroît d'environ 10 p. 100 leur revenu moyen, ce qui contribue à améliorer leur situation financière de manière non négligeable. Ces données sur les revenus des bénéficiaires suggèrent que bon nombre de ces étudiants et étudiantes sont pauvres, surtout ceux qui ne bénéficient pas de revenu d'un conjoint.

PROFIL SCOLAIRE DES PERSONNES QUI DEMANDENT UN PRÊT ET IMPACT DU PROGRAMME D'AIDE SUR LA POURSUITE DES ÉTUDES

- Les étudiants et étudiantes universitaires qui ont demandé un prêt au cours de l'année 2006-2007 sont aux études à temps partiel à l'automne de l'année scolaire suivante dans une proportion de 36 p. 100.
- Le baccalauréat est le diplôme détenu par le plus grand nombre de bénéficiaires (32 p. 100), tandis que le diplôme d'études collégiales (DEC) est celui déjà obtenu par le plus grand nombre de non-bénéficiaires (36 p. 100).
- Pour les trois quarts des répondants et répondantes, deux raisons sont évoquées le plus souvent pour justifier les études à temps partiel. La première est le fait d'être actif sur le marché du travail (32 p. 100), la deuxième est de vouloir terminer la formation entreprise (28 p. 100). Les obligations familiales sont mentionnées par 12 p. 100 d'entre eux.
- Le travail, surtout à temps partiel, constitue la principale source de revenu de la très grande majorité des répondants. Un très petit nombre d'entre eux sont soutenus financièrement par leurs parents. Le cinquième des répondants dit n'avoir aucune source de revenu.
- Environ le tiers des répondants et répondantes au sondage connaissent le programme de prêts grâce à Internet. La deuxième source d'information est le bureau de l'aide financière de leur établissement.
- Le programme a un impact certain sur la poursuite des études à temps partiel et sur la persévérance scolaire. Il a aussi des conséquences sur les situations de vie et d'études de bon nombre des bénéficiaires et des non-bénéficiaires.
 - Les deux tiers des bénéficiaires auraient poursuivi leurs études à temps partiel sans l'aide du programme. Ils auraient pris divers moyens pour le faire : augmenter leurs heures de travail, faire des emprunts, diminuer le nombre de cours par session, payer en ayant recours à leurs épargnes. Plusieurs indiquent qu'ils voulaient terminer leurs études, se seraient débrouillés ou auraient continué mais difficilement.

- Le tiers des bénéficiaires qui n'auraient pas poursuivi leurs études sans l'aide du programme disent en très grande majorité (90 p. 100) qu'ils n'auraient pas eu d'argent pour le faire.
- Parmi les personnes dont la demande de prêt n'a pas été acceptée, 80 p. 100 ont poursuivi leurs études et 20 p. 100 les ont abandonnées. Interrogées sur les conséquences du refus de la demande de prêt, 60 p. 100 ont dit que le refus n'avait pas eu de conséquences et elles donnent les explications suivantes : les études ont été poursuivies, pour certaines à temps plein ; ces personnes disposaient de ressources financières pour payer leurs études ; certaines ont augmenté leurs heures de travail, contracté un emprunt ou ont eu des problèmes financiers. Les 40 p. 100 qui ont dit que le refus avait eu des conséquences ont donné comme explications l'abandon des études, la diminution du nombre d'heures de cours, l'augmentation des heures de travail. Les problèmes financiers et les emprunts ont aussi été mentionnés.
- La très grande majorité des bénéficiaires sont satisfaits du programme. Le paiement des intérêts par le Ministère durant les études est l'élément pour lequel il y a le plus de bénéficiaires satisfaits ; la durée de l'admissibilité vient en deuxième position ; la limite maximale de l'endettement en troisième, et le montant de l'aide financière en dernière position. Pour chacun de ces éléments, la proportion de bénéficiaires satisfaits est de plus de 75 p. 100.

LE PROGRAMME ATTEINT-IL SA CLIENTÈLE CIBLE ?

- Les taux de participation au programme montrent que le programme n'atteint pas sa population cible de la formation professionnelle, qu'il atteint très peu celle du collégial et qu'il joint en partie celle de l'université. Ce constat doit cependant être nuancé par diverses considérations.
 - La population étudiante à temps partiel à partir de laquelle on a établi les taux de participation n'est pas suffisamment connue : il n'y a pas d'estimé sur celle qui respecte les diverses conditions pour y être admissible.
 - Dans le *Programme canadien prêts aux étudiants (PCPE)* qui est le seul point de comparaison dont on dispose, la participation est inférieure à celle observée dans le programme québécois au cours des trois dernières années de son application.
 - Un certain nombre d'étudiants et d'étudiantes à temps partiel participent au programme *Prêts et bourses* parce que réputés étudier à temps plein. Les taux de participation au programme *Prêts pour études à temps partiel* ne les prennent pas en compte même s'ils sont comptés dans la clientèle cible.
- Le programme n'existe que depuis 2002-2003. L'augmentation importante du nombre des demandes et des bénéficiaires au cours des cinq années d'observation laisse supposer que le programme est mieux connu au fil des ans et qu'il y a un besoin certain pour un prêt.

LE PROGRAMME RÉPOND-IL AUX BESOINS DE LA POPULATION ÉTUDIANTE À TEMPS PARTIEL ?

- Le programme répond vraiment aux besoins de ceux et celles qui en bénéficient. Ces personnes ont des revenus faibles et un nombre non négligeable d'entre elles ont des enfants. Le prêt accroît leur revenu annuel d'environ 10 p. 100. Pour plus du tiers d'entre elles, et pour les autres personnes dont la demande de prêt n'a pas été acceptée, le programme peut permettre de poursuivre les études. Pour beaucoup d'autres, il a des conséquences positives sur leurs situations de vie et d'études.

LES COÛTS DE LA GESTION DU PROGRAMME

- Les coûts de la gestion du programme à l'AFE sont élevés, compte tenu du nombre de prêts accordés et du montant total de prêts.

INTRODUCTION

Dans le contexte du Plan de modernisation de l'État, où l'importance de l'évaluation de programme a été réaffirmée, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a élaboré sa politique et revu son cadre de gestion relatifs à l'évaluation de programme. Dans le plan triennal d'évaluation de programme pour 2006-2009, on a prévu, entre autres, l'évaluation du programme *Prêts pour études à temps partiel*. Selon la Politique relative à l'évaluation, celle-ci doit permettre de porter un jugement le plus objectif possible sur le rendement d'un programme au regard des besoins auxquels il doit répondre. Elle contribue à éclairer les décisions concernant l'amélioration, la poursuite, la réorientation ou l'abolition d'un programme.

Le Service de la recherche et de l'évaluation de la Direction de la recherche, des statistiques et de l'information, en collaboration avec l'Aide financière aux études (AFE), a entrepris des travaux d'évaluation du programme. Le présent rapport en décrit les résultats.

1

L'ÉVALUATION DU PROGRAMME

1.1 LES QUESTIONS D'ÉVALUATION

La décision d'évaluer le programme *Prêts pour études à temps partiel* a été prise à la suite du constat qu'il y a un nombre de participants et participantes au programme bien inférieur à ce qui avait été prévu lors de son adoption. On s'est alors interrogé sur sa pertinence, ce qui a conduit à formuler trois questions d'évaluation.

- Le programme *Prêts pour études à temps partiel* atteint-il sa clientèle cible ?
- Le programme répond-il aux besoins de la population étudiante à temps partiel qui, avant son adoption, n'avait accès à aucune aide financière de la part du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ?
- Quel est le coût de la gestion du programme à l'Aide financière aux études (AFE) ?

Pour recueillir de l'information permettant de répondre à ces questions, les objectifs suivants ont été retenus :

- Donner de l'information sur les demandes reçues, les décisions prises et les montants des prêts accordés ;
- Donner de l'information sur la gestion du programme et ses coûts à l'AFE ;
- Établir les taux de participation au programme de la population étudiante cible ;
- Décrire l'évolution et les caractéristiques de la clientèle du programme depuis sa mise en œuvre ;
- Estimer l'impact du programme sur la poursuite des études et évaluer le degré de satisfaction des bénéficiaires¹ du programme.

1 Dans le présent rapport, le terme bénéficiaire désigne toute personne qui reçoit une aide financière.

1.2 LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION ET LE CONTENU DU RAPPORT

La démarche d'évaluation a consisté principalement en trois types d'opérations : des analyses de l'information extraite des banques de données de l'AFE et de celles des déclarations de clientèle scolaire du Ministère ; un sondage conduit auprès des bénéficiaires du programme et de personnes dont la demande a été refusée ; la collecte de données auprès des responsables du programme à l'AFE pour documenter la gestion du programme et ses coûts.

En 2006, une recherche qualitative a été conduite auprès d'étudiants et d'étudiantes canadiens à temps partiel. Des résultats de cette étude, faite à la demande du *Programme canadien de prêts aux étudiants* (PCPE), seront utilisés ici lorsque pertinent².

Dans la première partie du rapport, on présente une description du programme, une analyse des demandes de prêts reçues à l'AFE, des décisions rendues et des montants des prêts accordés ainsi qu'une description de la gestion du programme. Dans la deuxième partie, un chapitre décrit la participation de la clientèle cible au programme et les caractéristiques des étudiants et étudiantes qui en bénéficient. Par la suite, on présente les opinions des bénéficiaires sur le programme, leur degré de satisfaction et son impact sur la poursuite de leurs études et sur celles des personnes dont la demande de prêt a été refusée. La conclusion présente les réponses aux questions d'évaluation.

2 Phoenix Strategic Perspectives Inc., Recherche qualitative auprès de personnes poursuivant des études postsecondaires à temps partiel : PCPE, financement et autres questions liées aux études à temps partiel, mai 2006.

2 LA DESCRIPTION DU PROGRAMME PRÊTS POUR ÉTUDES À TEMPS PARTIEL

Le programme *Prêts pour études à temps partiel* est relativement nouveau. Il a été mis en place pour la session d'automne de l'année scolaire 2002-2003. C'est pourquoi, avant que ne soient présentées ses caractéristiques, un bref portrait des étapes de sa mise en œuvre est brossé.

2.1 LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

En 1995, un groupe de travail déposait un rapport (rapport MacDonald)³ faisant état de l'absence d'aide financière pour les personnes étudiant à temps partiel. Pour elles, la poursuite des études à temps partiel était le seul moyen d'avoir accès à une formation, compte tenu des réalités du marché du travail, des contraintes financières et des responsabilités familiales. Or, il s'avère que la Loi sur l'aide financière aux étudiants adoptée en 1990 prévoyait la mise en place d'un programme pour les études à temps partiel, mais les articles prévus à cet effet n'avaient jamais été mis en vigueur. Le groupe de travail a donc recommandé en 1995 que «les étudiants inscrits à temps partiel puissent recevoir une aide financière sous forme de prêt pour couvrir leurs frais de scolarité et d'inscription, de même que les frais de garde de leurs enfants à charge⁴».

Plusieurs organisations, dont la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), ont également réclamé l'introduction d'un programme *Prêts pour les études à temps partiel*.

En mars 2001, l'énoncé budgétaire du ministre des Finances annonçait que dès 2002-2003, le Régime d'aide financière serait accessible aux étudiants à temps partiel et que l'aide financière serait versée sous forme de prêt couvrant les frais scolaires et les frais de garde des enfants, le cas échéant. Cette forme d'aide serait accordée aux étudiants et étudiantes dans une perspective de formation continue.

Afin de structurer et de valider l'harmonisation de ce nouveau programme avec celui des prêts et bourses pour les études à temps plein, la Direction de l'aide financière aux études a fait une consultation auprès de ses partenaires et des groupes intéressés, à l'automne 2001.

3 Groupe de travail sur le Régime d'aide financière aux étudiants, *L'aide financière aux étudiants : un équilibre à maintenir*, septembre 1995.

4 Ibid., p. 55.

Au printemps 2002, le gouvernement du Québec a adopté une loi qui a modifié le programme *Prêts et bourses* et introduit le programme *Prêts pour études à temps partiel*. Le règlement précisant les règles d'application et les modalités administratives de ce programme a suivi au cours de l'été 2002.

Le développement de l'aide financière aux études a été fait dans la continuité de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue dont l'une des orientations est de «lever des obstacles à l'accessibilité et à la persévérance».

Une forme d'aide semblable à celle du programme québécois est offerte dans plusieurs pays dont les États-Unis, l'Australie et la Grande-Bretagne. Le gouvernement canadien a également un programme *Prêts pour les études à temps partiel*. Le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut n'y participent pas, mais ils exercent un droit de retrait avec compensation financière pour les aider à payer les coûts d'administration de programmes similaires d'aide aux étudiants.

2.2 LES CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME

L'objectif du programme est d'assurer un soutien financier qui peut contribuer à la réussite des études. Le soutien est offert pour les études à temps partiel en formation professionnelle au secondaire, au collégial et à l'université. L'aide est attribuée sous forme de prêt et par trimestre d'études. La durée maximale de l'admissibilité est de 14 trimestres, consécutifs ou non, pour tous les ordres d'enseignement. La limite d'endettement est de 8 000 \$. L'aide accordée couvre les frais scolaires (droits de scolarité, frais d'admission, frais d'inscription, frais de matériel scolaire et frais afférents) et les frais de garde d'enfants, le cas échéant. Durant la poursuite des études, les intérêts sur les prêts sont à la charge du gouvernement.

Les conditions d'admissibilité au programme sont les suivantes :

- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent, de réfugié ou de personne protégée en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés ;
- avoir le statut d'étudiant à temps partiel (voir la définition ci-dessous) ;
- suivre des cours dans un établissement d'enseignement reconnu.

Si un autre organisme gouvernemental prend en charge les frais scolaires et les frais de garde, l'étudiant ou l'étudiante ne peut pas bénéficier du programme. Il en va de même pour l'étudiant ou l'étudiante qui suit des cours en tant qu'auditeur libre, ou des cours d'apprentissage des langues.

L'admissibilité au programme dépend aussi des revenus de l'étudiant pour l'année d'imposition précédant la demande en cours, de la présence d'enfants à charge et, le cas échéant, de la contribution financière des parents ou d'un conjoint.

Pour être considéré comme étudiant à temps partiel au cours d'un trimestre donné, l'étudiant doit être inscrit au nombre suivant de cours, d'unités ou d'heures d'enseignement :

- à la formation professionnelle au secondaire : de 76 à 179 heures d'enseignement ou de 6 à 11 unités ;
- au collégial : de 76 à 179 heures d'enseignement ou de 2 ou 3 cours ;
- à l'université (1^{er}, 2^e et 3^e cycles) : de 6 à 11 unités.

Le programme *Prêts pour études à temps partiel* se distingue du programme *Prêts et bourses* qui est destiné aux études à temps plein, principalement par le fait qu'il ne prévoit pas d'aide pour la subsistance et le transport comme c'est le cas pour ce dernier, et qu'il ne comporte pas de bourses. L'aide est accordée sur une base trimestrielle dans le cas du programme *Prêts pour études à temps partiel* et mensuellement pour le programme *Prêts et bourses*.

Il importe de rappeler que l'année de l'introduction du programme *Prêts pour études à temps partiel*, le programme *Prêts et bourses* a été modifié pour que certaines clientèles qui étudient à temps partiel puissent y être admissibles, en étant réputées étudier à temps plein, si elles respectent les conditions suivantes :

- être chef de famille monoparentale et habiter avec un enfant de moins de 12 ans ;
- être chef de famille monoparentale et habiter avec un enfant de moins de 21 ans qui est aux études et est atteint d'une déficience fonctionnelle majeure ;
- avoir un conjoint ou une conjointe et habiter avec un enfant de moins de 6 ans ;
- avoir un conjoint ou une conjointe et habiter avec un enfant de moins de 21 ans qui est aux études et atteint d'une déficience fonctionnelle majeure ;
- être enceinte d'au moins 20 semaines.

Cet élargissement du programme *Prêts et bourses* a été adopté pour favoriser la conciliation famille-études. Il faut signaler que des étudiants et étudiantes à temps partiel qui sont atteints d'une déficience fonctionnelle majeure y sont également admissibles.

3 LES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE ET LES PRÊTS ACCORDÉS

Le présent chapitre dresse en premier lieu un portrait des demandes de prêts qui ont été reçues à l'AFE depuis l'instauration du programme et des décisions qui ont été rendues. En deuxième lieu, les montants globaux accordés et les prêts moyens sont présentés en ventilant les montants selon les frais scolaires et les frais de garde. Les données sont toutes extraites des fichiers de l'AFE. Les demandes sont celles de tous les trimestres de chacune des années d'attribution qui vont du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

3.1 LES DEMANDES DE PRÊTS ET LES DÉCISIONS RENDUES

Le nombre des demandes de prêts a beaucoup augmenté au cours des cinq années d'existence du programme, passant de 1 522 en 2002-2003 à 3 648 en 2006-2007, ce qui représente une augmentation de 140 p. 100. Les demandes acceptées ont été au nombre de 953 la première année du programme et elles ont augmenté graduellement pour atteindre 1 896 en 2006-2007, ce qui représente une progression de 99 p. 100 (tableau 1).

La proportion de demandes acceptées varie de 62 p. 100 en 2002-2003 à 52 p. 100 en 2006-2007 (tableau 1). Elle est beaucoup plus faible que dans le programme *Prêts et bourses* où 85 p. 100 des demandes sont acceptées⁵. Les principales raisons de la non-acceptation des demandes, telles qu'elles sont inscrites dans les dossiers des demandeurs et demandeuses, sont le chevauchement des programmes d'aide financière (24,2 p. 100), l'expiration du délai pour répondre aux demandes de renseignements (18,8 p. 100), l'annulation de la demande par le demandeur ou la demandeuse (15,4 p. 100), les revenus de l'étudiant ou de l'étudiante, de ses parents ou du conjoint qui excèdent les seuils d'admissibilité (15 p. 100) et l'interruption de la session d'études (13,4 p. 100)⁶.

Les décisions de ne pas accepter des demandes sont classées en annulation et refus (tableau 1). Dans l'ensemble, les annulations sont un peu plus nombreuses que les refus, sans que les écarts entre ces deux catégories de non-acceptation soient très grands. Les principales raisons des annulations sont le chevauchement des programmes d'aide financière, l'annulation de la demande par l'étudiant ou l'étudiante et l'interruption de la session d'études.

Les principaux motifs des refus sont l'expiration du délai pour répondre aux demandes de renseignements et les revenus trop élevés de l'étudiant, de son conjoint ou de ses parents.

5 Aide financière aux études, Rapports annuels de 2002 à 2007.

6 Ces données concernent l'ensemble des motifs de non-acceptation durant les cinq années d'observation. Il n'y a pas de différences marquées d'une année à l'autre.

Tableau 1**Demandes reçues et décisions rendues, 2002-2003 à 2006-2007**

Année d'attribution ⁷	Demandes reçues et décisions						
	Demandes reçues N	Décisions					
		Acceptation		Refus		Annulation	
		N	%	N	%	N	%
2002-2003	1 522	953	62,6	306	20,1	263	17,3
2003-2004	2 038	1 101	54,0	379	18,5	553	27,1
2004-2005	2 854	1 602	56,1	558	19,6	694	24,3
2005-2006	2 886	1 715	59,4	596	20,7	575	20,0
2006-2007	3 648	1 896	52,0	769	21,1	983	27,0

3.2 LE MONTANT DES PRÊTS

Le montant accordé pour un prêt est calculé selon des barèmes fixes pour les frais scolaires et pour les frais de garde. Ce sont les suivants qui s'appliquent à chaque session :

- À la formation professionnelle : 2 \$ l'heure ;
- Au collégial public : 3 \$ l'heure ou la période ;
- Au collégial privé : 10 \$ l'heure ou la période ;
- À l'université : 85 \$ l'unité ;
- Les frais de garde pour un enfant de 0 à 11 ans : 490 \$.

3.2.1 LE MONTANT TOTAL DES PRÊTS

Le montant total des prêts accordés chaque année et sa ventilation entre les frais scolaires et les frais de garde sont présentés dans le tableau 2. Le montant total des prêts est passé de 849 389 \$ en 2002-2003 à 2 120 920 \$ en 2006-2007. Les frais de garde en représentent un peu plus de 10 p. 100 chaque année.

Le montant total des prêts accordés à chaque ordre d'enseignement reflète bien celui du nombre de prêts (tableau 3). Toutefois, il est intéressant de constater que la part dévolue aux frais de garde est très différente selon l'ordre d'enseignement. En formation professionnelle, elle représente un peu plus de 40 p. 100 des montants accordés, tandis qu'au collégial elle varie de 14 à 21 p. 100 et à l'université, elle s'établit à environ 10 p. 100.

⁷ L'année d'attribution de l'aide financière va du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

Tableau 2**Montant total des prêts et ventilation pour les frais scolaires et les frais de garde, 2002-2003 à 2006-2007**

Année d'attribution	Montant total des prêts et ventilation		
	Montant total \$	Ventilation	
		Frais scolaires \$	Frais de garde \$
2002-2003	849 389	749 989	99 400
2003-2004	1 056 681	946 431	110 250
2004-2005	1 781 231	1 577 391	203 840
2005-2006	1 929 655	1 723 365	206 290
2006-2007	2 120 920	1 870 530	250 390

Tableau 3**Montant total des prêts et ventilation pour les frais scolaires (F.S.) et les frais de garde selon les ordres d'enseignement, 2002-2003 à 2006-2007**

Année d'attribution	Montant total des prêts et ventilation								
	Formation professionnelle			Collégial			Université		
	Montant total	Ventilation %		Montant total	Ventilation %		Montant total	Ventilation %	
		F.S.	Garde		F.S.	Garde		F.S.	Garde
2002-2003	9 440	62,9	37,1	103 449	84,0	16,0	736 500	89,2	10,8
2003-2004	9 214	58,2	41,8	106 182	85,8	14,2	941 285	90,3	9,7
2004-2005	11 736	58,2	41,8	133 640	85,3	14,7	1 635 855	89,0	11,0
2005-2006	13 490	56,4	43,6	122 665	83,7	16,3	1 793 500	89,9	10,1
2006-2007	5 508	55,5	44,5	118 161	78,4	21,6	1 997 251	88,9	11,1

3.2.2 LE PRÊT MOYEN

Le prêt moyen comprend les montants pour les frais scolaires et pour les frais de garde. Le montant moyen d'un prêt va de 892 \$ à 1 125 \$ selon les années (tableau 4). À la formation professionnelle et au collégial, il fluctue à la hausse et à la baisse sans qu'une tendance se dessine. À l'université, il a graduellement augmenté d'année en année.

Les bénéficiaires de la formation professionnelle reçoivent un prêt plus bas que ceux des deux autres groupes. Au collégial et à l'université, les montants des prêts moyens sont assez près au cours des trois premières années. Par la suite, les bénéficiaires de l'université ont reçu un prêt moyen nettement supérieur à celui des bénéficiaires du collégial.

Tableau 4**Montant moyen de l'ensemble des prêts et selon l'ordre d'enseignement, 2002-2003 à 2006-2007**

Année scolaire	Montant moyen des prêts (\$)			
	Ensemble des prêts	Ordres d'enseignement		
		Formation professionnelle	Collégial	Université
2002-2003	892	497	862	906
2003-2004	961	768	1 021	958
2004-2005	1 112	652	1 152	1 114
2005-2006	1 125	964	876	1 149
2006-2007	1 119	612	844	1 143

3.2.3 LE PRÊT MOYEN POUR LES FRAIS SCOLAIRES

Le tableau 5 présente le montant moyen des prêts pour les frais scolaires. À la formation professionnelle, le prêt annuel moyen oscille entre 313 \$ et 544 \$ selon les années. Au collégial, il va de 662 \$ à 983 \$. À l'université, la variation entre les années est de 808 \$ à 1 033 \$. À l'exception des deux dernières années, l'écart entre les prêts moyens pour les frais scolaires des bénéficiaires du collégial et de l'université est faible.

Lorsque l'on considère les prêts moyens pour les frais scolaires, l'écart entre la formation professionnelle et les deux autres ordres d'enseignement est particulièrement grand.

Tableau 5**Montant moyen des prêts pour les frais scolaires selon les ordres d'enseignement, 2002-2003 à 2006-2007**

Année d'attribution	Montant moyen des prêts pour les frais scolaires (\$)		
	Formation professionnelle	Collégial	Université
2002-2003	313	725	808
2003-2004	447	876	865
2004-2005	380	983	992
2005-2006	544	733	1 033
2006-2007	340	662	1 016

3.2.4 UN ESTIMÉ DE LA CHARGE SCOLAIRE DES BÉNÉFICIAIRES

Les montants accordés pour les frais scolaires dépendent du nombre d'heures de cours ou du nombre d'unités suivies par les bénéficiaires. En divisant le montant moyen du prêt pour frais scolaires par celui accordé pour chaque heure ou unité, on a un portrait du nombre moyen d'heures ou d'unités que suivent les bénéficiaires au cours d'une année. Ce calcul n'a pu être fait pour les bénéficiaires du collégial puisque le barème de financement est différent selon qu'ils fréquentent le réseau public ou le réseau privé.

On constate qu'au cours des cinq années d'observation, les bénéficiaires de la formation professionnelle ont suivi, en moyenne, de 156 à 223 heures de cours annuellement. Les bénéficiaires étudiant à l'université sont inscrits à une moyenne de 9 à 12 unités annuellement. Le nombre d'unités suivies a graduellement augmenté au cours des années.

Tableau 6

Nombre moyen d'heures de cours ou d'unités suivies par les bénéficiaires de la formation professionnelle et de l'université

Année d'attribution	Nombre moyen d'heures ou d'unités suivies	
	Formation professionnelle	Université
2002-2003	156,5	9,5
2003-2004	223,5	10,2
2004-2005	190	11,7
2005-2006	272	12,2
2006-2007	170	12

CONSTATS

Les demandes de prêts et les décisions rendues

Au cours des cinq années d'existence du programme, le nombre des demandes a progressé de 140 p. 100, passant de 1 522 à 3 658. À tous les ordres d'enseignement, elles ont augmenté, mais c'est à l'université que l'augmentation a été la plus marquée. Ce constat montre qu'il y a un intérêt certain à l'égard des prêts pour études à temps partiel et probablement une amélioration de la connaissance du programme.

Le nombre des demandes acceptées est passé de 953 en 2002-2003 à 1 896 en 2006-2007. Le taux d'acceptation au cours de ces années est passé de 62 à 52 p. 100. Il est beaucoup plus faible que dans le programme *Prêts et bourses* où 85 p. 100 des demandes sont acceptées.

Les principales raisons de la non-acceptation des demandes, telles qu'elles sont inscrites dans les dossiers des demandeurs ou des demandeuses, sont le chevauchement des programmes d'aide financière, l'expiration du délai pour répondre aux demandes de renseignements, l'annulation de la demande par le demandeur ou la demandeuse, les revenus de l'étudiant ou de l'étudiante, de ses parents ou du conjoint qui excèdent les seuils d'admissibilité et l'interruption de la session d'études.

Le montant total des prêts

Le montant total des prêts accordés est passé de 849 389 \$ en 2002-2003 à 2 120 920 \$ en 2006-2007. Dans l'ensemble, les frais de garde représentent un peu plus de 10 p. 100 du montant total de prêts chaque année. Cependant, la part dévolue aux frais de garde est très différente selon l'ordre d'enseignement : d'un peu plus de 40 p. 100 en formation professionnelle, de 14 à 21 p. 100 au collégial et d'environ 10 p. 100 à l'université.

Le montant annuel moyen d'un prêt varie de 892 \$ à 1 125 \$ selon les années. Il a augmenté régulièrement d'année en année. Les bénéficiaires de la formation professionnelle reçoivent un prêt plus bas que ceux des deux autres groupes. Au collégial et à l'université, les montants des prêts moyens sont assez près au cours des trois premières années. Par la suite, les bénéficiaires de l'université ont reçu un prêt moyen nettement supérieur à celui des bénéficiaires du collégial.

Le montant moyen pour les frais scolaires oscille entre 313 \$ et 544 \$ selon les années à la formation professionnelle tandis qu'il varie de 662 \$ à 983 \$ au collégial et de 808 \$ à 1 033 \$ à l'université.

4 LA GESTION DU PROGRAMME

4.1 LE PROCESSUS DE GESTION DU PROGRAMME

Le processus général de gestion du programme *Prêts pour études à temps partiel* concerne l'AFE, les établissements d'enseignement et les établissements financiers.

Le rôle de l'Aide financière est double. D'une part, elle attribue une aide financière aux étudiants et étudiantes après analyse et traitement de leur demande. Les établissements d'enseignement agissent à cet égard comme ses partenaires, notamment par la remise des certificats de garantie et des chèques de bourses. D'autre part, elle est chargée de la gestion des prêts qui s'effectue avec les établissements financiers prêteurs. Cette fonction comprend le paiement des intérêts dus sur les prêts durant les études, le traitement des réclamations pour pertes de capital et d'intérêts et le recouvrement auprès des emprunteuses et des emprunteurs en défaut de paiement des sommes que l'Aide financière aux études a dû rembourser pour eux à leur établissement financier⁸.

L'AFE conduit, entre autres, des activités de promotion des programmes dont elle est responsable et de formation de ses partenaires des établissements d'enseignement. Elle leur offre un soutien-conseil général et un soutien informatique. Elle assure aussi le processus d'échange d'information pour permettre la confirmation des renseignements scolaires et le traitement des dossiers des demandeurs et demandeuses.

Les établissements d'enseignement fournissent l'information et l'assistance à leurs clientèles, transmettent les renseignements demandés à l'AFE et remettent les documents relatifs au versement de l'aide accordée.

Après réception d'une demande d'aide, l'AFE la traite le plus rapidement possible, l'analyse et, si nécessaire, demande les renseignements manquants. Lorsque l'analyse est terminée, elle produit un avis de décision qui sera envoyé à l'étudiant ou à l'étudiante. Cet avis indiquera si l'étudiant ou l'étudiante a droit à l'aide ou la décision du refus, le cas échéant, et le montant du prêt qui lui sera accordé. Par la suite, le bureau de l'aide financière de l'établissement remettra à l'emprunteur ou à l'emprunteuse le certificat de garantie qui lui permet de se présenter à son établissement financier et de recevoir son prêt. L'information générale sur le programme *Prêts pour études à temps partiel* est donnée dans le site Internet de l'AFE. Elle peut aussi être obtenue en consultant le site Internet transactionnel, ou encore auprès du centre d'appels du Service téléphonique interactif ou du comptoir d'accueil.

Lors de la mise en place du programme *Prêts pour études à temps partiel* en 2002-2003, des affiches et des dépliants promotionnels ont été distribués dans les établissements scolaires.

8 Aide financière aux études, L'entente de gestion 2002-2003, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation., page 8.

4.2 LES RESSOURCES HUMAINES REQUISES POUR LA GESTION DU PROGRAMME À L'AFE

Comme pour les autres programmes d'aide financière, les demandes de prêts pour études à temps partiel peuvent être transmises en ligne. En 2006-2007, 90 p. 100 des demandes d'aide financière ont été remplies par Internet. Les demandes qui ne peuvent pas être traitées de façon automatique sont analysées par une personne et, si nécessaire, des vérifications ou des demandes de renseignements sont faites par téléphone, par la poste ou par courriel.

Différentes catégories de personnels sont engagées directement dans la gestion du programme.

- L'auxiliaire de bureau et l'agente ou l'agent de bureau font la gestion des dossiers : réception et distribution du courrier, émission du bordereau, numérisation, contrôle de la saisie massive, expédition des certificats de prêts, expédition des demandes de renseignements, correction des rejets. Si la demande ne peut être traitée de façon automatique, la personne en fait une analyse interactive. Selon la nature du dossier, elle communique avec le demandeur ou la demandeuse et fait le suivi au moment de la réception des pièces justificatives demandées. L'une ou l'autre de ces personnes s'occupe aussi des demandes d'aide financière qui n'ont pas été transmises par Internet.
- L'agente vérificatrice ou l'agent vérificateur fait la gestion des prêts. Cette personne communique avec les débitrices ou les débiteurs pour mettre à jour et évaluer les renseignements relatifs à leur statut et à leur situation financière, ou pour obtenir un complément d'information lorsque requis. Elle répond aux demandes de renseignements des débitrices, des débiteurs ou de leurs représentants, négocie une entente de remboursement, après analyse de la situation financière et du statut de la débitrice ou du débiteur. Elle s'assure du respect des conditions de l'entente et peut accepter ou refuser des propositions de remboursement et effectuer le renouvellement des ententes.
- Les ressources humaines qui assurent la gestion de la production, l'entretien des systèmes et le processus de changement du cycle d'attribution de l'aide financière sont les analystes de l'informatique et des procédés administratifs et les techniciens en informatique (planification des systèmes administratifs). Elles sont aussi responsables des activités reliées aux communications. Succinctement, leurs tâches sont les suivantes :
 - assurer le pilotage nécessaire à l'évolution du domaine d'affaires ;
 - analyser les opérations ;
 - concevoir et mettre à jour les processus de travail et les modifications de systèmes informatisés en regard des besoins des utilisateurs ainsi que des modifications législatives ou réglementaires ;
 - effectuer les essais sur les programmes ;
 - mettre à jour et produire le guide et le formulaire de demande d'aide financière format papier ;
 - mettre à jour les renseignements du site Internet et de la demande d'aide financière en ligne.

Depuis 2002-2003, les ressources humaines requises pour la gestion du programme en équivalents temps complet (ETC), sont les suivantes :

- Agent de bureau 1
- Auxiliaire de bureau 1/2
- Agent vérificateur 1/8
- Technicien en informatique 1
- Analyste de l'informatique 3 1/6

Les trois premières catégories de ressources humaines sont dépendantes du volume de demandes à traiter alors que les deux dernières ne le sont pas. Même si le nombre de demandes à traiter a crû de façon importante durant les cinq années d'observation, allant de 1 522 à 3 648, l'effectif est demeuré stable.

L'estimé du coût de ces ressources humaines pour l'année 2006-2007 a été établi sur la base de la rémunération maximale des corps d'emploi concernés, majorée de 20 p. 100 pour tenir compte des bénéfices marginaux. Les coûts sont les suivants :

Agent de bureau	47 228 \$
Auxiliaire de bureau	18 222 \$
Agent vérificateur	5 480 \$
Technicien en informatique	62 260 \$
Analyste de l'informatique et des procédés administratifs	255 920 \$
Total	389 110 \$

4.3 LES RESSOURCES MATÉRIELLES ET LES FRAIS INTERNES DE GESTION

Lors de l'implantation du programme en 2002-2003, des dépliants et des affiches promotionnels ont été remis aux établissements d'enseignement. Ils ont coûté 35 000 \$.

Chaque année, l'impression des formulaires papier coûte 3 000 \$.

Les coûts reliés au centre d'appels et au comptoir d'accueil et ceux de la formation des responsables dans les établissements d'enseignement ne sont pas comptabilisés ici.

4.4 LES COÛTS EN INTÉRÊTS

Chaque année, l'AFE rembourse aux institutions prêteuses les intérêts sur les prêts des étudiants et étudiantes qui sont aux études. Elle doit aussi payer les intérêts sur les remboursements différés des prêts. Le montant annuel du coût des intérêts est passé de 30 500 \$ en 2002-2003 à 119 500 \$ en 2006-2007. Plus de 90 p. 100 du montant de la dernière année est consacré aux intérêts sur les prêts.

Tableau 7

Intérêts versés, 2002-2003 à 2006-2007

Année d'attribution	Intérêts (\$)	Intérêts sur remboursement différé (\$)	Total des intérêts versés (\$)
2002-2003	30 500	-	30 500
2003-2004	53 100	2 433	55 533
2004-2005	69 800	4 151	73 951
2005-2006	91 100	4 930	96 030
2006-2007	112 000	7 500	119 500

4.5 SYNTHÈSE DES COÛTS DE GESTION DU PROGRAMME EN 2006-2007

La synthèse des coûts de gestion du programme *Prêts pour études à temps partiel* comprend les dépenses reliées aux ressources humaines, aux ressources matérielles et les intérêts versés pour les prêts. Les coûts rattachés au remboursement différé des prêts ne sont pas comptabilisés ici.

Ressources humaines	389 110 \$
Ressources matérielles	3 000 \$
Intérêts sur les prêts	112 000 \$
Total	504 110 \$

Les ressources humaines requises pour la gestion du programme à l'AFE comptent pour 77,2 p. 100 du coût total de gestion en 2006-2007. Celui-ci représente 23,7 p. 100 du montant des prêts accordés et 265 \$ par prêt.

■ CONSTATS

Le processus général de gestion du programme *Prêts pour études à temps partiel* concerne l'Aide financière aux études, les établissements d'enseignement et les établissements financiers. L'AFE traite les demandes des étudiants et étudiantes et décide de l'attribution de l'aide. Elle offre des activités de formation aux responsables de l'aide financière des établissements scolaires et leur donne un soutien-conseil et un soutien informatique. Les établissements d'enseignement informent et conseillent leurs clientèles et leur remettent les documents requis pour qu'elles puissent obtenir le prêt des institutions financières.

Les ressources humaines requises pour la gestion du programme sont affectées au traitement des demandes de prêts, au maintien du système informatique et aux activités de communication.

Le coût total de la gestion du programme à l'AFE en 2006-2007 a été de 504 110 \$ dont les trois quarts ont été consacrés aux ressources humaines. Ce coût représente près du quart du montant des prêts accordés et équivaut à un montant de 265 \$ par prêt.

5

**LES CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME
PRÊTS POUR ÉTUDES À TEMPS PARTIEL ET DE LA POPULATION
ÉTUDIANTE À TEMPS PARTIEL**

Des informations sont disponibles sur les bénéficiaires du programme *Prêts pour études à temps partiel* et sur la population étudiante à temps partiel. Elles viennent de plusieurs banques ministérielles, ce qui fait que les renseignements concernant chacun des groupes ne sont pas les mêmes. L'information est accessible pour les cinq années d'application du programme, soit de 2002-2003 à 2006-2007.

Les renseignements sur les bénéficiaires du programme *Prêts pour études à temps partiel* sont donnés pour chaque ordre d'enseignement en ce qui touche la participation au programme. Par la suite, ceux qui portent sur les bénéficiaires inscrits en formation professionnelle ne sont pas fournis parce que leur nombre, qui chaque année est inférieur à 20, est trop petit pour permettre de présenter les données. Toutes les données sont présentées séparément pour les bénéficiaires du collégial et ceux et celles de l'université. Ce choix a été fait pour la raison suivante : en raison de la prédominance des universitaires qui représentent environ 90 p. 100 des bénéficiaires, les statistiques reflèteraient la situation de ces derniers et ne seraient pas applicables au collégial, alors qu'il paraît nécessaire de connaître le mieux possible les deux groupes.

Les statistiques sur la population étudiante à temps partiel sont présentées pour les trois ordres d'enseignement parce qu'il est utile d'avoir un portrait le plus complet possible de toute la clientèle cible du programme.

Les données concernant les bénéficiaires du programme sont extraites des fichiers de l'AFE. Elles comprennent tous les bénéficiaires d'un prêt au cours d'une année d'attribution donnée. Les données sur la population étudiante à temps partiel viennent des fichiers de déclaration de clientèle scolaire de chacun des ordres d'enseignement concernés. Il s'agit de la clientèle inscrite au trimestre d'automne de chaque année scolaire. Dans les tableaux, les années indiquées sont soit des années d'attribution, soit des années scolaires. En conséquence, on utilise le terme année uniquement.

Dans ce chapitre, la participation au programme *Prêts pour études à temps partiel* et la répartition des bénéficiaires sont présentées en premier lieu. Par la suite, on brosse un portrait des bénéficiaires du programme en les positionnant par rapport à la population étudiante à temps partiel. Comme les caractéristiques des études sont fournies seulement pour la population étudiante à temps partiel, elles sont présentées dans la partie 4 du chapitre. Finalement, dans les constats qui complètent le chapitre, on fera des commentaires sur la situation observée, en mettant en relation les différentes informations présentées dans le chapitre.

5.1 LA PARTICIPATION AU PROGRAMME PRÊTS POUR ÉTUDES À TEMPS PARTIEL ET L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES

5.1.1 LA PARTICIPATION AU PROGRAMME

Pour l'ensemble de la population étudiante à temps partiel, la participation au programme est passée de 0,6 p. 100 en 2002-2003 à 1,3 p. 100 en 2006-2007 (tableau 8). Au cours des trois dernières années d'observation, les taux de participation au programme sont légèrement supérieurs à celui du *Programme canadien prêts aux étudiants* (PCPE) dont les bénéficiaires représentent 1 p. 100 de la population étudiante à temps partiel.

À la formation professionnelle, la proportion de la population étudiante à temps partiel qui bénéficie du programme de prêts (tableau 9) est pratiquement nulle. Au collégial, elle n'atteint pas 1 p. 100 de la clientèle visée à aucune des années. Par contre, à l'université, la participation au programme est plus forte; elle est passée de 0,8 p. 100 en 2002-2003 à 1,8 p. 100 en 2006-2007.

Tableau 8

Taux de participation au programme *Prêts pour études à temps partiel*, 2002-2003 à 2006-2007

Année	Population étudiante à temps partiel	Bénéficiaires	
		N	%
2002-2003	157 177	953	0,6
2003-2004	156 412	1 099	0,7
2004-2005	157 361	1 602	1,1
2005-2006	150 258	1 715	1,1
2006-2007	148 165	1 896	1,3

Tableau 9

Population étudiante à temps partiel à chaque ordre d'enseignement et proportion de bénéficiaires, 2002-2003 à 2006-2007

Année	Ordres d'enseignement					
	Formation professionnelle		Collégial		Université	
	Population	Bénéficiaires %	Population	Bénéficiaires %	Population	Bénéficiaires %
2002-2003	37 057	0,05	24 358	0,5	95 762	0,8
2003-2004	37 240	0,03	22 680	0,5	96 492	1,0
2004-2005	39 217	0,04	21 410	0,5	96 734	1,5
2005-2006	35 877	0,04	18 689	0,7	95 592	1,6
2006-2007	34 479	0,03	18 575	0,8	95 111	1,8

5.1.2 L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES

Au cours des cinq années d'observation, le nombre des bénéficiaires du programme a pratiquement doublé, passant de 952 l'année de sa mise en œuvre à 1 896 en 2006-2007. Ils fréquentent en très grande majorité l'université : soit 85,4 p. 100 de l'ensemble des bénéficiaires de 2002-2003 et 92,1 p. 100 de ceux et celles de 2006-2007 (tableau 10).

En somme, compte tenu du nombre et des proportions de bénéficiaires à chaque ordre d'enseignement, on peut affirmer que le programme dessert principalement la population étudiante à temps partiel de l'université.

Tableau 10

Bénéficiaires du programme *Prêts pour études à temps partiel* selon l'ordre d'enseignement, 2002-2003 à 2006-2007⁹

Année	Bénéficiaires						
	Total	Ordres d'enseignement					
		Formation professionnelle		Collégial		Université	
	N	N	%	N	%	N	%
2002-2003	952	19	2,0	120	12,6	813	85,4
2003-2004	1 099	13	1,2	105	9,5	981	89,3
2004-2005	1 602	18	1,2	116	7,2	1 468	91,6
2005-2006	1 715	14	0,8	140	8,2	1 561	91,0
2006-2007	1 896	9	0,5	140	7,4	1 747	92,1

5.2 LES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DES BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME PRÊTS POUR ÉTUDES À TEMPS PARTIEL ET DE LA POPULATION ÉTUDIANTE À TEMPS PARTIEL

Les données existantes sur les caractéristiques démographiques des bénéficiaires du programme et de la population étudiante à temps partiel concernent l'âge et le sexe. L'état civil et la présence d'enfants à charge ne sont donnés que pour les bénéficiaires du programme.

9 En 2002-2003, il y a un bénéficiaire dont l'ordre d'enseignement n'est pas connu et il y en a deux en 2003-2004.

5.2.1 L'ÂGE DES BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME ET DE LA POPULATION ÉTUDIANTE À TEMPS PARTIEL

Les bénéficiaires

Le tableau 11 qui présente la répartition par groupes d'âge des bénéficiaires du programme, permet de faire les constats qui suivent.

Les collégiens et les collégiennes sont assez jeunes. Sauf au cours de l'année 2003-2004 qui fait exception, les 24 ans et moins représentent un peu plus de 50 p. 100 du groupe dont un peu plus de 10 p. 100 ont 19 ans ou moins. Il y a cependant un groupe assez important, qui va du quart à 30 p. 100, qui a 30 ans et plus. Au cours des années, la répartition par âge fluctue sans qu'une tendance se dessine.

À l'université, les 19 ans et moins sont quasi absents. Les trois autres groupes d'âge sont à peu près d'importance comparable, de près de 30 p. 100 à 38 p. 100. Toutefois, on constate que de 2002-2003 à 2006-2007, les groupes d'âge des 20-24 ans et des 25-29 ans ont augmenté et celui des 30 ans et plus a diminué.

Tableau 11

Répartition par âge des bénéficiaires, 2002-2003 à 2006-2007

Groupes d'âge	Années									
	2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006		2006-2007	
	Col.	Uni.	Col.	Uni.	Col.	Uni.	Col.	Uni.	Col.	Uni.
19 ans et moins	13,3	0,7	5,7	0,6	11,1	1,3	11,7	1,2	13,1	1,3
20-24 ans	40,8	31,6	37,1	31,7	41,9	35,5	35,9	36,4	41,4	35,7
25-29 ans	23,3	29,3	21,9	32,8	23,1	30,9	23,5	33,7	21,4	35,0
30 ans et plus	22,5	38,4	35,2	34,9	23,9	32,4	29,0	28,7	24,2	28,1

La population étudiante à temps partiel

Parmi la population qui étudie à temps partiel en formation professionnelle (tableau 12), l'importance des deux groupes d'âge les plus jeunes, les moins de 19 ans et les 20-24 ans, a progressivement augmenté au cours des cinq années, passant de 34 à 41 p. 100. Le groupe des 30 ans et plus représente de 49 à 41 p. 100 de la population, ayant diminué de manière assez importante du début à la fin de la période d'observation.

Chez les collégiens et collégiennes, les 19 ans et moins représentent un peu plus du dixième du groupe. Ce groupe et celui des 20-24 ans forment de 40 à 45 p. 100 de la population étudiante à temps partiel. Les 30 ans et plus représentent globalement la même proportion.

La répartition par âge des universitaires est remarquablement stable dans le temps. Le groupe largement majoritaire, qui comprend plus de la moitié de cette population, est celui des 30 ans et plus. Le groupe des 25-29 ans en représente le quart et celui des 20-24 ans, le cinquième.

Globalement, que ce soit au collège ou à l'université, les bénéficiaires du programme *Prêts pour études à temps partiel* sont beaucoup plus jeunes que l'ensemble de la population étudiante à temps partiel. La différence est particulièrement importante chez les universitaires.

Tableau 12

Répartition par âge de la population étudiante à temps partiel, 2002-2003 à 2006-2007

Groupe d'âge	Années														
	2002-2003			2003-2004			2004-2005			2005-2006			2006-2007		
	FP	Col.	Uni.	FP	Col.	Uni.	FP	Col.	Uni.	FP	Col.	Uni.	FP	Col.	Uni.
19 ans et moins	13,7	9,6	0,7	14,4	10,3	0,7	14,1	10,1	0,7	15,6	11,9	0,7	19,5	12,5	0,7
20-24 ans	21,7	30,8	20,5	22,2	31,6	21,2	21,8	32,4	21,4	22,3	34,4	21,1	22,3	33,7	20,8
25-29 ans	15,2	14,6	24,1	16,1	14,3	24,7	16,4	15,3	25,3	16,7	15,5	25,6	16,5	15,6	26,1
30 ans et plus	49,3	45,1	54,7	47,2	43,8	53,4	47,7	42,1	52,7	45,4	38,1	52,6	41,8	38,2	52,3

5.2.2 LE SEXE DES BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME ET DE LA POPULATION ÉTUDIANTE À TEMPS PARTIEL

Parmi les bénéficiaires (tableau 13), les femmes sont plus nombreuses que les hommes aux deux ordres d'enseignement et leur importance a augmenté de 2002-2003 à 2006-2007.

Parmi la population étudiante à temps partiel (tableau 14), les femmes sont également majoritaires au collégial et à l'université. Dans la population étudiante à temps partiel de la formation professionnelle, les hommes sont fortement majoritaires.

Tableau 13

Répartition par sexe des bénéficiaires, 2002-2003 à 2006-2007

Sexe	Années									
	2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006		2006-2007	
	Col.	Uni.	Col.	Uni.	Col.	Uni.	Col.	Uni.	Col.	Uni.
Féminin	56,7	54,6	53,8	54,6	60,3	59,5	56,4	60,8	60,0	60,1
Masculin	43,3	45,4	46,1	45,4	39,7	40,5	43,6	39,2	40,0	39,8

Tableau 14

Répartition par sexe de la population étudiante à temps partiel, 2002-2003 à 2006-2007

Sexe	Années														
	2002-2003			2003-2004			2004-2005			2005-2006			2006-2007		
	FP	Col.	Uni.	FP	Col.	Uni.	FP	Col.	Uni.	FP	Col.	Uni.	FP	Col.	Uni.
Féminin	26,8	58,6	60,2	26,8	57,1	60,8	25,6	56,5	61,2	28,7	57,2	61,5	31,2	57,3	61,4
Masculin	73,2	41,4	39,8	73,2	42,9	39,2	74,4	43,5	38,8	71,3	42,8	38,5	68,8	42,8	38,6

5.2.3 LA SITUATION FAMILIALE DES BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME

La situation familiale des bénéficiaires porte sur leur état matrimonial et la présence d'enfants à charge.

L'état matrimonial

Autant au collégial qu'à l'université, les célibataires forment la grande majorité des bénéficiaires. La proportion varie de 69 à 85 p. 100 selon les années. Elle a évolué en dents de scie au collégial, tout en ayant augmenté de 2002-2003 à 2006-2007. À l'université, la proportion de bénéficiaires célibataires, qui est d'environ 75 p. 100, a augmenté régulièrement au cours des ans. Dans les deux groupes, la proportion de bénéficiaires mariés ou vivant en union civile a légèrement diminué de 2002-2003 à 2006-2007. Les personnes divorcées ou séparées représentent un peu moins de 10 p. 100 des bénéficiaires.

Tableau 15

État matrimonial des bénéficiaires, 2002-2003 à 2006-2007

État matrimonial	Années									
	2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006		2006-2007	
	Col.	Uni.	Col.	Uni.	Col.	Uni.	Col.	Uni.	Col.	Uni.
Célibataire	79,2	71,6	69,2	73,3	81,9	75,7	81,4	78,4	85,7	77,7
Marié ou union civile	14,2	19,3	19,2	18,5	9,5	16,4	9,3	16,5	9,3	15,5
Divorcé ou séparé	6,7	8,9	10,6	8,3	7,8	7,6	8,6	7,6	5,0	6,7
Veuf	-	0,3	1,0	-	0,9	0,1	0,7	0,1	-	0,2

La présence d'enfants à charge

Selon les années, il y a entre le cinquième et le quart des bénéficiaires étudiant au collégial qui ont des enfants à charge. À l'université, il y a moins de bénéficiaires avec enfants à charge qu'au collégial, soit environ 15 p. 100, et les proportions vont en diminuant d'année en année. Il faut rappeler que les personnes demandant de l'aide financière pour des études à temps partiel qui ont des enfants de plus de 6 ans et vivent avec un conjoint ne peuvent pas être réputées étudier à temps plein pour l'obtention d'un prêt ou d'une bourse.

Tableau 16

Proportion des bénéficiaires qui ont des enfants à charge, 2002-2003 à 2006-2007

Année	Proportion de bénéficiaires qui ont des enfants à charge	
	Collège	Université
2002-2003	25,8	20,7
2003-2004	23,0	15,9
2004-2005	24,1	13,2
2005-2006	20,7	13,0
2006-2007	23,6	12,7

5.3 LA SITUATION FINANCIÈRE DES BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME

Les données sur la situation financière des bénéficiaires portent sur deux éléments : leur situation d'admissibilité quant aux revenus à prendre en compte et leurs revenus personnels.

5.3.1 LES REVENUS DES PARENTS OU DES CONJOINTS

Pour déterminer la situation financière des demandeurs de prêts, on tient compte, entre autres, de leurs revenus personnels et de ceux de leurs parents ou de leur conjoint s'ils ne remplissent pas les conditions pour être déclarés autonomes. Il a semblé intéressant de présenter ici les proportions de bénéficiaires qui déclarent les revenus de leurs parents ou de leur conjoint¹⁰ et les revenus moyens de ceux-ci.

Les données du tableau 17 montrent que la majorité des bénéficiaires du collégial, soit de 50 à 60 p. 100, déclarent des revenus personnels seulement ; près de 30 p. 100 des revenus de leurs parents, et de 12 à 20 p. 100, des revenus de leur conjoint. La proportion de ceux et celles qui ne déclarent que des revenus personnels a augmenté régulièrement de 2002-2003 à 2006-2007.

À l'université, la proportion de bénéficiaires qui déclarent des revenus personnels uniquement oscille entre 69 et 73 p. 100. Elle a légèrement diminué au fil des ans. La proportion de bénéficiaires qui déclarent des revenus de leurs parents ou de leur conjoint est de moins de 20 p. 100 dans les deux cas.

Les revenus moyens des parents des bénéficiaires qui étudient au collège et à l'université et pour lesquels il y a une déclaration sont assez semblables dans les deux groupes. Ils oscillent entre 20 000 \$ et 24 000 \$. Les fluctuations annuelles ne montrent aucune tendance ferme au collégial tandis qu'à l'université il y a une tendance à la baisse de 2002-2003 à 2006-2007 (tableau 18).

Les revenus moyens des conjoints des bénéficiaires du collégial fluctuent passablement d'une année à l'autre sans excéder 23 000 \$. Les revenus moyens des conjoints des bénéficiaires de l'université sont plutôt équivalents d'une année à l'autre, se situant autour de 15 000 \$, sauf en 2003-2004 où ils ont connu une baisse. D'ailleurs, une situation semblable est observée au collège la même année.

10 Pour établir les statistiques de cette partie, seuls les nombres de déclarations de revenus qui excédaient 1 \$ ont été pris en compte.

Tableau 17**Répartition des déclarations de revenus, 2002-2003 à 2006-2007**

Année	Déclarations de revenus					
	Collège			Université		
	Personnels uniquement	Des parents	Du conjoint	Personnels uniquement	Des parents	Du conjoint
2002-2003	50,6	28,3	21,1	73,2	12,2	14,6
2003-2004	49,4	28,8	22,0	70,4	14,3	15,3
2004-2005	54,3	32,8	12,9	71,6	15,1	13,3
2005-2006	57,2	30,7	12,1	68,9	18,8	12,3
2006-2007	60,0	27,9	12,1	69,2	18,3	12,5

Tableau 18**Revenu moyen des parents ou des conjoints des bénéficiaires, 2002-2003 à 2006-2007**

Année	Revenu moyen			
	Collège		Université	
	Parents (\$)	Conjoint (\$)	Parents (\$)	Conjoint (\$)
2002-2003	20 726	23 358	23 913	14 509
2003-2004	20 948	14 872	23 445	11 533
2004-2005	24 715	20 919	22 958	15 753
2005-2006	20 720	17 904	22 611	14 493
2006-2007	23 537	22 887	21 032	15 345

5.3.2 LES REVENUS DES BÉNÉFICIAIRES

Aux deux ordres d'enseignement, les bénéficiaires ont un revenu annuel qui oscille entre 8 800 \$ et 13 000 \$. Le revenu moyen des collégiens et collégiennes est de 10 000 \$ ou un peu plus, sauf une année, et celui des universitaires est d'un peu plus de 12 000 \$. À chaque ordre d'enseignement, les revenus moyens sont quasi équivalents d'une année à l'autre, sauf en ce qui concerne les collégiens et les collégiennes en 2002-2003. Dans l'ensemble, il n'y a ni progrès ni détérioration marqués des revenus (tableau 19).

Pour évaluer le revenu total annuel d'un bénéficiaire (tableau 20), on a additionné au revenu moyen le montant moyen des prêts présenté au chapitre 3. Les bénéficiaires du collégial disposent annuellement d'un revenu total moyen qui va de 9 701 \$ à 11 064 \$. Les bénéficiaires qui fréquentent l'université ont un revenu semblable d'année en année, soit de 13 313 \$ à 13 904 \$. Le prêt accroît le revenu des bénéficiaires du collégial d'à peu près 10 p. 100 et celui des bénéficiaires de l'université, de 7 à 9 p. 100.

Tableau 19**Revenu moyen des bénéficiaires, 2002-2003 à 2006-2007**

Année	Revenu moyen	
	Ordre d'enseignement	
	Collège (\$)	Université (\$)
2002-2003	8 839	12 407
2003-2004	10 356	13 036
2004-2005	11 547	12 377
2005-2006	11 011	12 654
2006-2007	10 220	12 761

Tableau 20**Revenu moyen des bénéficiaires incluant le montant des prêts, 2002-2003 à 2006-2007**

Année	Revenu moyen incluant les prêts					
	Collège			Université		
	Revenu personnel	Prêt	Total	Revenu personnel	Prêt	Total
2002-2003	8 839	862	9 701	12 407	906	13 313
2003-2004	10 356	1 021	11 377	13 036	958	13 994
2004-2005	11 547	1 152	12 699	12 377	1 114	13 491
2005-2006	11 011	876	11 887	12 654	1 149	13 803
2006-2007	10 220	844	11 064	12 761	1 143	13 904

5.4 LES CARACTÉRISTIQUES DES ÉTUDES DE LA POPULATION ÉTUDIANTE À TEMPS PARTIEL

5.4.1 À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La population étudiante à temps partiel à la formation professionnelle se partage entre des études conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP), de 40 à 50 p. 100, et une catégorie autres. Au fil des ans, la proportion d'étudiants et d'étudiantes au DEP augmente au détriment de celle de la catégorie autres.

Tableau 21

Répartition de la population étudiante à temps partiel en formation professionnelle selon le diplôme visé, 2002-2003 à 2006-2007

Année	Total	Diplômes visés			
		DEP	ASP	AFP	Autres
2002-2003	37 057	39,9	3,8	1,1	55,2
2003-2004	37 240	41,5	4,1	1,1	53,2
2004-2005	39 217	42,3	4,2	1,5	52,0
2005-2006	35 877	50,0	5,4	1,6	43,0
2006-2007	34 479	50,5	6,8	3,9	38,9

5.4.2 AU COLLÉGIAL

Au collégial, la population étudiante à temps partiel inscrite à un programme menant à une attestation d'études collégiales (AEC) est assez stable d'année en année, soit de 38 à 41 p. 100 (tableau 22). Celle qui est inscrite à un programme menant à un diplôme d'études collégiales (DEC) a beaucoup augmenté, soit de 35 p. 100 en 2002-2003 à 48 p. 100 en 2006-2007, tandis que celle hors programme, qui représentait 23 p. 100 des inscriptions en 2002-2003, n'en représente plus que 12 p. 100 en 2006-2007. Les collégiens et collégiennes à temps partiel sont majoritairement inscrits en formation technique, dans une proportion de plus ou moins 60 p. 100 (tableau 23). Les étudiantes et étudiants inscrits en formation préuniversitaire en représentent environ le cinquième.

La catégorie hors programme regroupe des cours qui, pour la plupart, ne sont pas financés par le Ministère. Un étudiant ou une étudiante peut les prendre pour compléter sa formation, mais ils ne sont pas rattachés à un programme d'études ni à un type de formation ; il s'agit souvent de cours de langues.

Tableau 22

Répartition de la population étudiante à temps partiel au collégial selon le programme d'études, 2002-2003 à 2006-2007

Année	Total	Programmes d'études		
		DEC	AEC	Hors programme
2002-2003	24 358	35,6	41,3	23,2
2003-2004	22 680	37,9	41,4	20,7
2004-2005	21 410	39,2	39,1	21,8
2005-2006	18 689	47,2	38,1	14,7
2006-2007	18 575	48,4	39,4	12,2

Tableau 23

Répartition de la population étudiante à temps partiel au collégial selon le type de formation, 2002-2003 à 2006-2007

Année	Total	Types de formation			
		Préuniversitaire	Technique	Accueil et transition	Hors programme
2002-2003	24 358	16,5	59,0	0,5	24,0
2003-2004	22 680	17,7	59,3	0,7	22,4
2004-2005	21 410	17,7	57,8	0,9	23,6
2005-2006	18 689	21,3	59,6	1,0	18,2
2006-2007	18 575	22,0	61,5	0,8	15,7

5.4.3 À L'UNIVERSITÉ

À l'université, plus du tiers de la population étudiante à temps partiel fait des études conduisant à un certificat ou à un diplôme de premier cycle, et environ le quart poursuit un baccalauréat. Les étudiants et étudiantes à la maîtrise représentent le dixième de la population. Il y a aussi un peu moins du cinquième de cette population qui est placé dans la catégorie autres. Dans cette catégorie, se trouvent les micro-programmes. Il s'agit de programmes pour lesquels il faut obtenir des unités, mais dont le nombre est inférieur à celui d'un certificat, d'un baccalauréat ou d'une maîtrise. Certains sont offerts à temps partiel seulement. Ils donnent lieu à une attestation d'études supérieures et, lorsque terminés, ils peuvent être intégrés dans un programme universitaire plus long.

Tableau 24

Répartition de la population étudiante à temps partiel à l'université selon le diplôme visé, 2002-2003 à 2006-2007

Année	Total	Diplômes visés						
		Bacc.	Certificat et diplôme			Maîtrise	Doctorat	Autres
			1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle			
2002-2003	95 762	22,9	38,8	7,3	0,1	11,9	1,1	17,8
2003-2004	96 492	24,2	38,6	7,8	0,1	10,8	0,6	17,8
2004-2005	96 734	25,3	37,2	8,4	0,1	10,8	0,6	17,5
2005-2006	95 692	26,6	36,1	8,5	0,1	9,9	0,7	18,1
2006-2007	95 111	27,7	34,6	8,8	0,1	10,1	0,7	17,9

CONSTATS

La clientèle du programme *Prêts pour études à temps partiel*

Au cours des cinq années d'observation, le nombre de bénéficiaires du programme a pratiquement doublé, passant de 952 l'année de sa mise en œuvre à 1 896 en 2006-2007. La participation au programme est très inégale selon les ordres d'enseignement : les élèves de la formation professionnelle y sont très peu nombreux, moins de 20 ; les bénéficiaires du collégial sont un peu plus d'une centaine, soit de 104 à 140 selon les années ; les universitaires représentent environ 90 p. 100 des bénéficiaires, soit de 813 à 1 747. Il s'agit donc d'un programme qui dessert principalement la population étudiante à temps partiel de l'université.

Les caractéristiques des bénéficiaires du programme

Parmi la population étudiante à temps partiel des trois ordres d'enseignement, la proportion de ceux et celles qui se prévalent du programme est passée de 0,6 p. 100 en 2002-2003 à 1,3 p. 100 en 2006-2007.

Les bénéficiaires du collégial sont assez jeunes : les 24 ans et moins représentent environ 40 p. 100 du groupe, dont un peu plus de 10 p. 100 ont 19 ans ou moins. Les 30 ans et plus représentent environ le quart du groupe. Les universitaires sont plus âgés que les bénéficiaires du collégial. Les bénéficiaires du programme des deux ordres d'enseignement sont plus jeunes que la population étudiante à temps partiel. La différence est particulièrement importante chez les universitaires.

Autant au collège qu'à l'université, les femmes sont plus nombreuses que les hommes parmi les bénéficiaires du programme. La situation est comparable dans la population étudiante à temps partiel.

Au collégial comme à l'université, les célibataires forment la grande majorité des bénéficiaires, soit de 68 à 85 p. 100 selon les années ; ils sont suivis de loin par les personnes mariées ou en union civile.

Près du quart des bénéficiaires étudiant au collégial ont des enfants à charge. À l'université, il y en a moins, la proportion étant de près de 15 p. 100, et les proportions vont en diminuant d'année en année.

Au collégial, un peu plus de la moitié des bénéficiaires déclarent des revenus personnels uniquement ; près de 30 p. 100 déclarent des revenus de leurs parents et moins du cinquième, des revenus de leur conjoint. À l'université, environ 70 p. 100 des bénéficiaires déclarent des revenus personnels uniquement et environ 15 p. 100, des revenus de leurs parents et un peu moins, des revenus de leur conjoint.

Aux deux ordres d'enseignement, les bénéficiaires déclarent un revenu annuel qui oscille entre 10 000 \$ et 13 000 \$. D'une année à l'autre, il n'y a ni progrès ni détérioration marqués de leurs revenus. Le prêt accroît leur revenu de 10 p. 100 au collégial et d'un peu moins à l'université, ce qui contribue à améliorer leur situation financière de manière non négligeable. Ces données sur les revenus des bénéficiaires suggèrent que bon nombre d'entre eux sont pauvres, surtout ceux qui n'ont pas d'aide de leurs parents ou d'un conjoint.

La participation au programme de la population étudiante à temps partiel

La proportion de la population étudiante à temps partiel qui se prévaut du programme est passée de 0,6 p. 100 en 2002-2003 à 1,3 p. 100 en 2006-2007. Ce taux est un peu plus élevé que celui observé dans le *Programme canadien prêts aux étudiants* (PCPE) où les bénéficiaires représentent 1 p. 100 de la population étudiante à temps partiel. La situation est très inégale selon les ordres d'enseignement. À la formation professionnelle, il n'y a pratiquement pas de participation au programme. Au collégial, celle-ci est très faible et n'atteint pas 1 p. 100 de la clientèle visée à aucune des années. Par contre, à l'université elle est plus forte, passant de 0,8 p. 100 en 2002-2003 à 1,8 p. 100 en 2006-2007.

Ces taux de participation au programme, même à l'université, sont assez faibles. Pourraient-ils être plus élevés? Comme ils sont établis à partir de l'ensemble de la population étudiante à temps partiel et qu'on ne possède pas de données sur le nombre de ceux et celles qui pourraient être admissibles au programme, il est difficile de répondre à cette question. Toutefois, certains éléments peuvent être mis en évidence.

- Les revenus de la population étudiante à temps partiel et de ceux des conjoints peuvent en exclure un bon nombre du programme. En effet, cette population est composée en grande partie d'adultes de 30 ans et plus qui doivent être sur le marché du travail et avoir des revenus qui ne les rendent pas admissibles à l'aide financière.
- Les étudiants qui sont financés par un autre programme gouvernemental ou dont les frais scolaires sont payés par un tiers n'ont pas accès au programme. Or, on sait que les organismes gouvernementaux qui s'occupent de formation de la main-d'œuvre font beaucoup appel aux centres de formation professionnelle et aux cégeps. Il y a là un bassin d'étudiants et d'étudiantes non admissibles au programme de prêts.
- Les auditeurs libres et les étudiants et étudiantes qui suivent des cours d'apprentissage des langues ne sont pas admissibles au programme. Or, au collégial, les cours de langues sont classés dans la catégorie hors programme, qui regroupe une partie non négligeable de la population étudiante à temps partiel. Les nombres d'auditeurs libres à l'université ne sont pas connus.
- Le programme *Prêts et bourses* pour les étudiants et étudiantes réputés à temps plein atteint sans doute un nombre assez important de la population étudiante à temps partiel. Comme ces étudiants et étudiantes ne sont pas comptés parmi les bénéficiaires du programme de prêts, mais qu'ils font partie de la population étudiante à temps partiel qui sert de dénominateur au calcul du taux de participation, cela a pour effet de le diminuer.
- L'étude canadienne faite auprès des étudiants et étudiantes à temps partiel a montré que beaucoup de ces personnes ne connaissaient pas l'existence du programme canadien de prêts pour études à temps partiel et que plusieurs craignaient de s'endetter. Il est possible que ces deux facteurs soient présents dans la population étudiante à temps partiel du Québec.

Pour toutes ces raisons, on peut faire l'hypothèse que la clientèle réelle du programme *Prêts pour études à temps partiel* est inférieure à la population étudiante à temps partiel. Il est sans doute prudent de considérer les taux de participation au programme qui sont calculés sur toute la population étudiante à temps partiel comme des minima.

6

LE SONDAGE

À l'automne 2007, un sondage a été fait auprès des étudiants et étudiantes qui avaient demandé un prêt pour études à temps partiel au cours de l'année scolaire 2006-2007. Il visait à mieux connaître les bénéficiaires du programme et ceux et celles dont la demande avait été refusée et à estimer les retombées du programme *Prêts pour études à temps partiel* sur la poursuite des études.

Le questionnaire portait sur les éléments suivants : quelques caractéristiques des personnes qui ont fait une demande de prêt, leur connaissance du programme et leurs motivations pour demander un prêt, l'impact de l'acceptation ou du refus d'un prêt sur la poursuite de leurs études, l'utilisation que les bénéficiaires ont faite du prêt et leur satisfaction à son égard.

Seuls les principaux résultats du sondage sont présentés dans ce chapitre.

6.1 LA MÉTHODOLOGIE DU SONDAGE

La population du sondage a été constituée des bénéficiaires d'un prêt et de ceux et celles dont la demande de prêt a été refusée. Les demandeurs et demandeuses dont la demande a été annulée n'ont pas été inclus dans la population qui a été de 2 664 personnes.

Le nombre d'entrevues réalisées a été de 1 316, soit 913 bénéficiaires et 403 personnes dont la demande a été refusée que l'on nomme les non-bénéficiaires dans le présent chapitre. La répartition des répondants et répondantes entre les deux groupes a été de 69 p. 100 contre 32 p. 100. Le taux de réponse calculé selon la méthode de l'Association de la recherche et de l'intelligence marketing a été de 72,8 p. 100.

Le sondage téléphonique a eu lieu du 4 décembre 2007 au 7 janvier 2008.

Plusieurs des questions du sondage étaient les mêmes pour les deux groupes, ce qui permet de les comparer sur plusieurs aspects.

6.2 LE PROFIL DES RÉPONDANTS ET RÉPONDANTES

Les données qui ont été recueillies et qui permettent de mieux connaître les deux groupes de participants au sondage portent sur les aspects suivants : la poursuite des études au moment du sondage, le dernier diplôme obtenu, les raisons pour étudier à temps partiel et l'accès à des ressources financières durant les études.

6.2.1 LES ÉTUDES EN COURS

Au moment du sondage à la fin du trimestre d'automne de l'année scolaire 2007-2008, 36,6 p. 100 des répondants sont aux études à temps partiel. Les bénéficiaires du programme sont un peu plus nombreux que les non-bénéficiaires à étudier, soit 38,3 p. 100 contre 32,5 p. 100.

Le niveau du programme d'études poursuivi au moment du sondage est le baccalauréat pour 30 p. 100 de ceux et celles qui sont aux études, un certificat pour 20 p. 100 et la maîtrise pour 15 p. 100 d'entre eux. Il y a des différences entre les bénéficiaires et les non-bénéficiaires, mais les trois niveaux d'études dominants sont les mêmes dans les deux groupes. Un groupe très important, qui représente près du tiers des répondants et répondantes, n'a pas précisé le niveau de son programme d'études. Ce taux de non-réponse peut s'expliquer, d'une part, par le fait que le parcours scolaire d'étudiants et d'étudiantes à temps partiel peut être formé de cours qui appartiennent à plus d'un niveau de programme d'études. D'autre part, les microprogrammes offerts à l'université ne sont pas rattachés à un niveau de programme d'études et, selon les données du chapitre 5, le nombre d'étudiants et d'étudiantes à temps partiel qui peuvent y être inscrits est important.

Tableau 25

Programme d'études poursuivi, ensemble des répondants et répondantes aux études, bénéficiaires et non-bénéficiaires

Programme d'études	Ensemble des répondants N=483 %	Bénéficiaires N=345 %	Non-bénéficiaires N=138 %
Baccalauréat	30,6	28,4	39,0
Certificat	20,7	21,8	18,1
Maîtrise	14,9	13,9	17,4
Doctorat	0,6	0,6	0,7
DEC	1,2	1,4	0,7
Non précisé	31,9	33,9	26,8

6.2.2 LE DERNIER DIPLÔME OBTENU

Le baccalauréat est le diplôme détenu par le plus grand nombre de bénéficiaires (32 p. 100), tandis que le diplôme d'études collégiales (DEC) est celui déjà obtenu par le plus grand nombre de non-bénéficiaires (36 p. 100). On constate que le diplôme d'études secondaires (DES) est le dernier diplôme obtenu par 13 p. 100 des répondants et répondantes.

Tableau 26**Dernier diplôme obtenu, ensemble des répondants et répondantes, bénéficiaires et non-bénéficiaires**

Diplôme obtenu	Ensemble des répondants N=1 316 %	Bénéficiaires N=913 %	Non-bénéficiaires N=403 %
Diplôme d'études secondaires	13,2	12,3	15,4
Diplôme d'études professionnelles	3,6	4,1	2,7
Diplôme d'études collégiales	28,3	25,0	35,7
Attestation d'études collégiales	4,0	3,6	4,7
Baccalauréat	29,8	32,0	24,8
Certificat de premier cycle	10,6	10,6	10,4
Maîtrise	2,9	3,5	1,5
Autres et pas de réponse	7,6	8,9	4,8

6.2.3 LES RAISONS POUR ÉTUDIER À TEMPS PARTIEL

Pour les trois quarts des répondants et répondantes, deux raisons sont évoquées le plus souvent pour justifier les études à temps partiel. La première est le fait d'être actif sur le marché du travail (31,9 p. 100); la deuxième est de vouloir terminer la formation entreprise (27,6 p. 100). À un moindre degré, pour 11,5 p. 100, les obligations familiales sont citées. Il faut aussi noter que l'exploration des différentes possibilités de formation est mentionnée par 9 p. 100 des personnes interrogées. Les raisons pour étudier à temps partiel sont globalement les mêmes chez les bénéficiaires et les non-bénéficiaires. Elles sont aussi les mêmes chez les personnes qui ont participé à l'étude canadienne¹¹.

6.2.4 LES RESSOURCES FINANCIÈRES PENDANT LES ÉTUDES À TEMPS PARTIEL

Le travail constitue la principale source de revenu de la très grande majorité des répondants et répondantes. Ils sont plus nombreux à travailler à temps partiel qu'à temps plein. Les parents soutiennent financièrement environ 5 p. 100 d'entre eux. Les autres sources de revenu possibles, soit le conjoint, les allocations familiales, des emprunts, une bourse de l'école, sont mentionnées par moins de 1 p. 100 des répondants et répondantes. Enfin, il faut noter que le cinquième dit n'avoir aucune source de revenu. Les bénéficiaires et les non-bénéficiaires d'un prêt sont pratiquement dans la même situation en ce qui concerne les sources de revenu.

¹¹ Voir la note au bas de la page 7.

Tableau 27**Sources de revenu durant les études à temps partiel**

Sources de revenu	Ensemble des répondants N réponses=1 320 %	Bénéficiaires N réponses=929 %	Non-bénéficiaires N réponses=391 %
Emploi à temps partiel	44,3	45,8	41,0
Emploi à temps plein	24,6	23,8	26,5
Parents	4,4	3,8	5,9
Épargne	2,3	1,8	3,6
Assurance-chômage et assistance-emploi	1,7	2,2	0,5
Aucune source de revenu	22,2	23,5	19,3

6.3 LA CONNAISSANCE DU PROGRAMME ET LES MOTIVATIONS POUR DEMANDER UN PRÊT

6.3.1 LA CONNAISSANCE DU PROGRAMME

Les personnes participant au sondage ont été interrogées sur la façon dont elles ont connu l'existence du programme. La connaissance du programme grâce à Internet est le fait du tiers des bénéficiaires et de près de la moitié des non-bénéficiaires. Le bureau de l'aide financière de l'établissement vient en deuxième lieu et il représente une source d'information pour plus de bénéficiaires que de non-bénéficiaires. Le rôle des amis est semblable dans les deux groupes (13 p. 100). Un peu plus de bénéficiaires que de non-bénéficiaires connaissaient le programme pour y avoir participé antérieurement. Les autres sources d'information sont données par un peu plus de 10 p. 100 des répondants.

Le bureau de l'aide financière des établissements d'enseignement qui informe les demandeurs et demandeuses d'aide semble jouer un rôle sur l'acceptation d'une demande, puisque les bénéficiaires sont plus nombreux à l'avoir consulté que les non-bénéficiaires. Il est possible que les renseignements donnés sur place permettent à la personne qui fait une demande de prêt de bien estimer si elle satisfait aux conditions pour l'obtenir et de remplir correctement le formulaire.

Tableau 28

La connaissance de l'existence du programme, ensemble des répondants et répondantes, bénéficiaires et non-bénéficiaires

	Ensemble des répondants N=1 316 %	Bénéficiaires N=913 %	Non-bénéficiaires N=403 %
Internet	37,5	33,4	46,9
Responsable de l'aide financière de l'établissement	22,6	24,5	18,4
Un ami ou une amie	13,0	13,3	12,4
Une participation antérieure	12,5	13,8	9,4
Autres	12,3	13,5	10,8
Pas de réponse	2,1	1,5	2,1

6.3.2 LES MOTIVATIONS POUR DEMANDER UN PRÊT

Interrogées sur la raison initiale pour demander un prêt, les personnes pouvaient donner plusieurs réponses ; celles-ci sont présentées dans le tableau 29. Qu'il s'agisse d'un bénéficiaire ou d'un non-bénéficiaire, la première raison, et de loin, est de payer les droits de scolarité. Elle est toutefois évoquée un peu moins souvent par les non-bénéficiaires que par les bénéficiaires (55 p. 100 contre 65 p. 100). La deuxième, un peu plus importante chez les premiers que les seconds, est de payer le matériel scolaire. Payer les frais de subsistance vient en troisième lieu. Les autres raisons recueillent moins de 5 p. 100 des réponses.

Tableau 29

Raison initiale pour faire une demande de prêt, ensemble des répondants et répondantes, bénéficiaires et non-bénéficiaires

Raisons	Ensemble des répondants N raisons=1 795 %	Bénéficiaires N raisons=1 216 %	Non-bénéficiaires N raisons=579 %
Payer les droits de scolarité	61,3	64,4	54,9
Payer le matériel scolaire	20,0	18,3	23,7
Payer les frais de subsistance	12,7	12,0	14,5
Payer les frais de transport	2,4	2,1	2,9
Diminuer les heures de travail	1,7	1,6	2,1
Payer les frais de garde	0,8	0,9	0,7
Autres	1,1	0,7	1,2

6.4 LES RETOMBÉES DU PROGRAMME DE PRÊTS SUR LA POURSUITE DES ÉTUDES

6.4.1 L'IMPACT DU PROGRAMME POUR LES BÉNÉFICIAIRES D'UN PRÊT

Pour évaluer l'impact que peut avoir le programme de *Prêts pour études à temps partiel*, on a demandé aux bénéficiaires si le prêt les avait aidés à poursuivre leurs études et ils ont été invités à expliquer leur réponse. Par la suite, pour explorer davantage l'impact du programme, on a demandé aux mêmes personnes d'indiquer si elles auraient fait des études à temps partiel sans l'aide du programme et d'expliquer leur réponse. La première question s'intéresse à une appréciation du prêt reçu alors que la deuxième vise à cerner l'impact du programme sur la poursuite des études. Elle amène la personne à s'interroger sur l'ensemble de sa situation d'étudiant ou d'étudiante à temps partiel. Les résultats à ces deux questions sont présentés dans le tableau 30.

Près de 90 p. 100 des bénéficiaires d'un prêt disent que celui-ci les a aidés à poursuivre leurs études. Ils expliquent comment il l'a fait : payer les droits de scolarité, les frais de subsistance, le matériel scolaire ; permettre de moins travailler et de se concentrer sur les études ; le prêt a été d'une grande aide sur le plan financier ; cependant, pour certains, il a aidé en partie mais pas totalement.

Le groupe de 10 p. 100 des bénéficiaires qui ont dit que le prêt ne les avait pas aidés à poursuivre leurs études à temps partiel a donné les explications suivantes : le montant d'argent était insuffisant ; il n'a eu aucune influence sur la poursuite des études ; les études ont été abandonnées ; on a dû emprunter ; le prêt est arrivé trop tard ; plus positivement quelques-uns disent qu'il a apporté une aide financière.

Lorsqu'on a demandé aux bénéficiaires s'ils auraient poursuivi des études à temps partiel sans le programme, 64 p. 100 ont répondu oui et 36 p. 100, non. La très grande majorité, (87 p. 100) des personnes qui ont répondu non expliquent qu'elles n'auraient pas eu d'argent pour poursuivre leurs études. Les bénéficiaires qui auraient poursuivi leurs études même sans l'aide du programme auraient pris divers moyens pour le faire : augmenter leurs heures de travail, faire des emprunts, diminuer le nombre de cours par session, payer en ayant recours à leurs épargnes. Plusieurs indiquent qu'ils voulaient terminer leurs études, se seraient débrouillés ou auraient continué mais difficilement.

Tableau 30

L'impact du prêt accordé et du programme sur la poursuite des études

Le prêt a-t-il aidé à poursuivre des études à temps partiel ?		Sans le programme aurait-on poursuivi des études à temps partiel ?	
N=913 %	Explications principales %	N=913 %	Explications principales %
Oui N = 816 89,3	Le prêt : aide à payer les droits de scolarité : 31,1 permet de poursuivre les études : 22, est d'une grande aide sur le plan financier : 11,9 permet de moins travailler et de se concentrer davantage sur les études : 9,2 Aide en partie mais pas totalement : 8, Aide à payer les frais de subsistance : 6,0 Aide à payer le matériel scolaire : 2,1	Oui N = 582 63,7	Augmentation des heures de travail : 29,7 Volonté de terminer les études : 17,5 Emprunts : 17,4 Diminution du nombre de cours par session : 10,7 Diminution du nombre de cours par session : 10,7 On se serait débrouillé : 7,9 On aurait payé avec ses épargnes : 5,2 On aurait continué mais difficilement : 4,6
Non N=97 10,7	Le montant d'argent accordé n'était pas suffisant : 59,8 Aucune influence sur la poursuite des études : 13,4 N'a pas poursuivi les études : 9,3 Le prêt a apporté une aide financière : 7,2 A été obligé d'emprunter : 4,1 Le prêt est arrivé trop tard : 2,1	Non N=331 36,3	On n'aurait pas eu d'argent pour poursuivre : 86,7 On ne sait pas si on aurait poursuivi : 3,6 On aurait étudié à temps plein : 1,8

6.4.2 L'IMPACT DU REFUS D'UN PRÊT

L'impact du refus d'un prêt a été évalué par deux questions. Dans la première, on demandait aux non-bénéficiaires s'ils avaient poursuivi les études malgré le refus de leur demande de prêt. La deuxième question portait sur les conséquences du refus sur la poursuite des études et sur des explications de la réponse. Les résultats sont mentionnés dans le tableau 31.

En réponse à la première question, 80 p. 100 des non-bénéficiaires ont dit avoir poursuivi leurs études à temps partiel malgré le refus d'un prêt ; les autres ont abandonné.

Par la suite, interrogés sur les conséquences du refus, 60 p. 100 des répondants ont dit que ce refus n'avait pas eu de conséquences sur la poursuite des études. Les explications de cette réponse sont fort diverses : les études ont été poursuivies, pour certains à temps plein ; ils disposaient de ressources financières pour payer leurs études. D'autres ont augmenté leurs heures de travail, contracté un emprunt ou ont eu des problèmes financiers. Quelque-uns mentionnent qu'ils abandonnaient les études de toute façon. Ceux et celles qui ont dit que le refus avait eu des conséquences, soit 40 p. 100 des non-bénéficiaires, ont donné comme explications l'abandon des études, la diminution du nombre d'heures de cours, l'augmentation des heures de travail. Les problèmes financiers et les emprunts ont aussi été mentionnés.

Tableau 31**L'impact du refus d'un prêt sur la poursuite des études**

Le refus a-t-il eu des conséquences sur la poursuite des études ?	
N=403 %	Explications principales %
Oui 40,2	Abandon des études : 29,0 Diminution du nombre d'heures de cours : 21,6 Augmentation des heures de travail : 16,7 A eu des problèmes financiers : 15,4 A dû emprunter : 9,9 Poursuite des études à temps plein : 6,2
Non 59,8	Les études ont été poursuivies : 25,7 Augmentation des heures de travail : 17,4 A dû emprunter : 14,9 Poursuite des études à temps plein : 12,9 Moyens pour payer les études disponibles : 12,4 A eu des problèmes financiers : 5,4 Abandon des études de toute façon : 5,0

6.4.3 L'APPRÉCIATION DES RETOMBÉES DU PROGRAMME

Les retombées du programme peuvent être appréciées à partir des réponses des bénéficiaires et des non-bénéficiaires. Tout d'abord, on constate que la poursuite des études vue sous l'angle de la persévérance scolaire est un élément de l'impact du programme. Il n'est pas le seul. D'autres conséquences peuvent découler d'une absence d'aide financière : les moyens que l'on prend pour compenser et les problèmes éprouvés font partie des retombées du programme.

Le premier impact est que le refus d'un prêt a entraîné l'abandon des études du cinquième des non-bénéficiaires. On note aussi que 36 p. 100 des bénéficiaires disent que sans l'aide du programme ils n'auraient pas poursuivi des études à temps partiel, la raison évoquée par presque tous étant le manque d'argent.

Les autres conséquences qui sont de l'ordre des moyens pour compenser l'absence d'aide sont mentionnées autant par les bénéficiaires que par les non-bénéficiaires. Ce sont les suivantes : l'augmentation des heures de travail, la diminution des heures de cours, les emprunts. Une conséquence que l'on peut considérer comme positive est celle de la poursuite des études à temps plein. Les problèmes financiers sont une retombée mentionnée par certains. Enfin, il faut noter que des répondants mentionnent qu'ils ont eu recours à leurs épargnes ou qu'ils avaient les moyens de payer leurs études.

En somme, le programme a un impact certain sur la poursuite des études à temps partiel et sur la persévérance scolaire. Il a aussi des conséquences sur les situations de vie et d'études de bon nombre d'étudiants et d'étudiantes à temps partiel.

6.5 L'UTILISATION DU PRÊT PAR LES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires d'un prêt l'utilisent principalement aux fins pour lesquelles il est accordé, soit payer les droits de scolarité (89 p. 100) et le matériel scolaire (33,2 p. 100). Le prêt sert aussi à payer des frais de subsistance (18,3 p. 100) et les frais de transport (7,7 p. 100). Finalement, pour un très petit nombre de bénéficiaires, le prêt permet de diminuer les heures de travail (2,7 p. 100) et de payer les frais de garde (2 p. 100). Les dépenses payées par le prêt correspondent aux motivations des bénéficiaires pour en demander un.

6.6 LA SATISFACTION DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires d'un prêt ont été interrogés sur leur niveau de satisfaction par rapport au programme dans son ensemble. Les niveaux de satisfaction sont les suivants : 20,3 p. 100 se disent très satisfaits, 57,9 p. 100 satisfaits, 16,3 p. 100 insatisfaits et 5 p. 100 très insatisfaits. Les principales raisons mentionnées par les répondants qui ne sont pas satisfaits concernent le montant accordé jugé insuffisant, le délai et les méthodes de remboursement, l'absence de bourse et le montant maximum d'endettement jugé insuffisant.

Par la suite, pour chacun des éléments qui caractérisent le programme, les bénéficiaires ont été interrogés sur leur degré de satisfaction et, le cas échéant, sur les raisons pour lesquelles ils ne sont pas satisfaits. Les éléments du programme sont les suivants : le montant d'aide financière accordé, le fait que le paiement des intérêts soit à la charge du Ministère pendant les études, la durée de l'admissibilité de 14 sessions, le maximum d'endettement de 8 000 \$. Les résultats sont présentés dans le tableau 32.

Le montant de l'aide financière est dit satisfaisant ou très satisfaisant par un peu plus des trois quarts des bénéficiaires. La principale raison pour être insatisfait est le fait que ce montant n'est pas suffisant pour couvrir tous les besoins.

Le paiement des intérêts par le Ministère durant les études satisfait plus de 90 p. 100 des répondants. Ceux qui ne sont pas satisfaits donnent des raisons qui concernent le remboursement de la dette et non les intérêts en cours d'études, sauf quelques-uns qui considèrent que ce n'est pas le rôle du gouvernement de payer les intérêts.

La durée de l'admissibilité au programme satisfait plus de 80 p. 100 des bénéficiaires. Les insatisfaits considèrent que cette durée est trop courte parce que les études prennent plus de temps.

La limite maximale de l'endettement satisfait plus des trois quarts des bénéficiaires. La principale raison pour ne pas être satisfait est que le maximum n'est pas suffisant pour couvrir tous les besoins.

Les questions sur le niveau de satisfaction du programme montrent que, dans l'ensemble, la très grande majorité des bénéficiaires en sont satisfaits. Le paiement des intérêts par le Ministère durant les études est l'élément pour lequel il y a le plus de bénéficiaires très satisfaits ; la durée de l'admissibilité vient en deuxième position, la limite maximale de l'endettement en troisième et le montant de l'aide financière, en dernière position. Il faut noter que pour chacun de ces éléments la proportion de bénéficiaires satisfaits est de plus de 75 p. 100. Par ailleurs, il faut mentionner que le programme est encore trop jeune pour que l'impact sur le taux de satisfaction de l'obligation de rembourser cette dette au gouvernement puisse être mesuré.

Tableau 32**Satisfaction des bénéficiaires par rapport aux éléments du programme**

Éléments du programme	Satisfaction		Principales raisons d'insatisfaction %
	Niveaux	%	
Montant de l'aide financière N=913	Très satisfait	20,3	Montant insuffisant pour couvrir tous les frais : 78,6 Insuffisant et oblige à travailler : 6,6 Insuffisant quant à la situation familiale : 4,6
	Satisfait	57,9	
	Insatisfait	16,3	
	Très insatisfait	5,0	
Paieement des intérêts par le Ministère N=913	Très satisfait	47,5	Le taux d'intérêt lors du remboursement est trop élevé : 19,4 Plus de temps devrait être accordé pour rembourser la dette : 16,1 Ce n'est pas dans les fonctions du gouvernement de payer cela : 12,9
	Satisfait	46,2	
	Insatisfait	2,1	
	Très insatisfait	1,2	
Durée d'admissibilité de 14 sessions N=913	Très satisfait	31,7	Durée trop courte. Besoin de plus de temps pour terminer les études : 72,9
	Satisfait	51,3	
	Insatisfait	5,5	
	Très insatisfait	0,8	
Maximum d'endettement 8 000 \$ N=913	Très satisfait	22,9	Le taux d'intérêt lors du remboursement est trop élevé : 19,4 Plus de temps devrait être accordé pour rembourser la dette : 16,1 Ce n'est pas dans les fonctions du gouvernement de payer cela : 12,9
	Satisfait	54,3	
	Insatisfait	11,2	
	Très insatisfait	3,0	

CONSTATS**Le profil des répondants**

Au moment du sondage en décembre 2007, 36,6 p. 100 des répondants sont aux études à temps partiel. Les bénéficiaires de l'année 2006-2007 sont un peu plus nombreux que les non-bénéficiaires à étudier. Le niveau du programme d'études poursuivi est le baccalauréat pour 30 p. 100 d'entre eux, un certificat pour 20 p. 100 et la maîtrise pour 15 p. 100.

Près de 30 p. 100 de l'ensemble des répondants détiennent un diplôme d'études collégiales (DEC) et une proportion équivalente un baccalauréat. Le certificat de premier cycle est le diplôme obtenu par 10 p. 100 des personnes interrogées. Pour environ 15 p. 100 d'entre elles, le diplôme d'études secondaires (DES) est le dernier diplôme obtenu.

Pour les trois quarts des répondants, deux raisons sont évoquées le plus souvent pour justifier les études à temps partiel : le fait d'être actif sur le marché du travail et celui de vouloir terminer la formation entreprise. Les obligations familiales sont parmi les raisons citées, mais elles le sont beaucoup moins que les deux premières.

Le travail, davantage à temps partiel qu'à temps plein, constitue la principale source de revenu. Les parents soutiennent un très petit nombre d'étudiants et d'étudiantes à temps partiel. Le cinquième des personnes interrogées dit n'avoir aucune source de revenu.

La connaissance du programme

Le programme est connu grâce à Internet par le tiers des bénéficiaires et par près de la moitié des non-bénéficiaires. Le bureau de l'aide financière de l'établissement vient en deuxième lieu. Il semble jouer un rôle dans l'acceptation des demandes puisque plus de bénéficiaires que de non-bénéficiaires l'ont consulté. Il est possible que les renseignements donnés sur place permettent au demandeur de bien estimer s'il remplit les conditions pour obtenir un prêt et l'incitent à poursuivre ou non sa démarche.

Les retombées du programme sur la poursuite des études

La poursuite des études vue sous l'angle de la persévérance scolaire est un élément de l'impact du programme. Il n'est pas le seul. D'autres conséquences peuvent découler d'une absence d'aide financière : les moyens que l'on prend pour compenser et les problèmes rencontrés font partie des retombées du programme.

Lorsqu'on demande aux bénéficiaires s'ils auraient poursuivi des études à temps partiel sans l'aide du programme, 64 p. 100 disent oui et 36 p. 100, non. Près de 90 p. 100 des personnes qui disent non expliquent qu'elles n'auraient pas eu d'argent pour poursuivre leurs études. Les bénéficiaires qui auraient poursuivi leurs études auraient pris divers moyens pour le faire : augmenter leurs heures de travail, faire des emprunts, diminuer le nombre de cours par session, payer en ayant recours à leurs épargnes. Plusieurs indiquent qu'ils voulaient terminer leurs études, se seraient débrouillés ou auraient continué mais difficilement.

Parmi les personnes dont la demande de prêt n'a pas été acceptée, 80 p. 100 ont poursuivi leurs études et 20 p. 100 les ont abandonnées. Interrogés sur les conséquences du refus de la demande de prêt, 60 p. 100 ont dit qu'il n'avait pas eu de conséquences sur la persévérance scolaire tout en donnant les explications suivantes : les études ont été poursuivies, pour certains à temps plein ; ils disposaient de ressources financières pour payer leurs études ; d'autres ont augmenté leurs heures de travail, contracté un emprunt ou ont eu des problèmes financiers. Les 40 p. 100 qui ont dit que le refus avait eu des conséquences ont donné comme explications l'abandon des études, la diminution du nombre d'heures de cours, l'augmentation des heures de travail. Les problèmes financiers et les emprunts ont été aussi mentionnés.

En somme, le programme a un impact certain sur la poursuite des études à temps partiel et sur la persévérance scolaire. Il a aussi des conséquences sur les situations de vie et d'études de bon nombre d'étudiants et d'étudiantes à temps partiel.

La satisfaction à l'égard du programme

La très grande majorité des bénéficiaires sont satisfaits du programme. Le paiement des intérêts par le Ministère durant les études est l'élément pour lequel il y a le plus de bénéficiaires satisfaits ; la durée de l'admissibilité vient en deuxième position, la limite maximale de l'endettement en troisième et le montant de l'aide financière, en dernière position. Pour chacun de ces éléments la proportion de bénéficiaires satisfaits est de plus de 75 p. 100. Par ailleurs, il faut mentionner que le programme est encore trop jeune pour que l'impact sur le taux de satisfaction de l'obligation de rembourser cette dette au gouvernement puisse être mesuré.

CONCLUSION

L'évaluation du programme *Prêts pour études à temps partiel* a permis d'avoir un portrait de son application depuis le début de sa mise en œuvre en 2002-2003. Des différents constats qui ont été faits, on peut dégager des éléments de réponse aux trois questions d'évaluation : le programme atteint-il sa clientèle cible ? Le programme répond-il aux besoins de la population étudiante à temps partiel ? Quel est le coût de sa gestion à l'Aide financière aux études ?

La participation au programme de la population étudiante à temps partiel

La participation au programme est très faible à la formation professionnelle, où elle n'existe pratiquement pas, et elle est très faible également au collégial. À l'université, elle est meilleure, mais il reste que les étudiants et étudiantes à temps partiel bénéficiaires du programme sont malgré tout peu nombreux.

Ce constat doit être nuancé par diverses considérations et interrogations

- On ne connaît pas suffisamment la population étudiante à temps partiel pour être en mesure d'estimer avec une certaine précision celle qui y serait accessible : l'âge de cette population suggère qu'il doit y en avoir une bonne partie qui a des revenus personnels ou familiaux, ce qui l'exclut du programme et qui lui permet de payer le coût des études à temps partiel ; l'importance des personnes dont les frais scolaires sont payés par des organismes gouvernementaux n'est pas connue, pas plus que celle des inscrits à des cours qui ne sont pas admissibles au programme. En somme, les taux de participation ont été établis sur la base de toute la population étudiante à temps partiel alors qu'ils gagneraient à être établis en prenant en compte la population admissible, ce qui n'est pas possible compte tenu des données dont on dispose.
- La seule comparaison possible doit être faite avec la participation au *Programme canadien prêts aux étudiants* (PCPE). Le taux de participation au programme québécois a augmenté progressivement, et au cours des trois dernières années d'observation il a dépassé celui du PCPE. Si on ne considérait que la participation des universitaires, l'écart entre le taux du PCPE et celui du programme québécois serait plus grand.
- Un certain nombre d'étudiants et d'étudiantes à temps partiel participent au programme *Prêts et bourses* parce que réputés étudier à temps plein. Les taux de participation au programme *Prêts pour études à temps partiel* ne les prennent pas en compte même s'ils sont comptabilisés dans la population étudiante à temps partiel, ce qui diminue le taux de participation au programme.
- Le programme n'existe que depuis 2002-2003. Est-il suffisamment connu ? L'augmentation importante du nombre des demandes et des bénéficiaires au cours des cinq années d'observation indique que d'année en année il y a fort probablement une meilleure connaissance de son existence et qu'il y a un intérêt certain pour l'obtention d'un prêt.

La réponse aux besoins des étudiants et étudiantes à temps partiel

Ce que l'on sait des bénéficiaires par l'analyse des données de leurs dossiers à l'AFE et par le sondage montre que le programme répond vraiment aux besoins de ceux et celles qui en bénéficient. Ces personnes ont des revenus faibles et un nombre non négligeable ont des enfants. Le prêt accroît leur revenu annuel d'environ 10 p. 100.

Les réponses aux questions du sondage montrent que le programme permet à plus du tiers des bénéficiaires de poursuivre leurs études. Parmi ceux et celles dont la demande de prêt a été refusée, le cinquième a abandonné les études. Le programme a donc un impact sur la persévérance scolaire. En outre, même lorsque l'absence d'aide n'affecte pas la poursuite des études, elle a des conséquences sur les situations de vie et d'études.

Le coût de la gestion du programme

Le coût de la gestion du programme semble élevé compte tenu du nombre de prêts accordés et du montant total des prêts. Pourrait-il être moindre ?

Constat global de l'évaluation

Même si parmi la population étudiante à temps partiel celle qui serait la clientèle cible du programme n'est pas bien connue, on peut affirmer que les taux de participation sont faibles. Cependant, pour les personnes qui en bénéficient, le programme répond à leurs besoins et pour un certain nombre d'entre elles il permet la poursuite des études. Pour d'autres, il contribue à l'amélioration de leurs conditions de vie et d'études.

www.mels.gouv.qc.ca